

4450750

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 29/11/2019
Retour Préfecture : 29/11/2019



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 24 octobre 2019

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 24 octobre 2019

| | |
|---|----|
| 1 - DELEGATIONS DE VOTE..... | 4 |
| 2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE. | 4 |
| 3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT. | 4 |
| 4 - FEUILLE DE ROUTE NUMERIQUE D'AMIENS METROPOLE..... | 17 |
| 5 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019. APPROBATION. | 22 |
| 6 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU. | 22 |
| 7 - DECISION MODIFICATIVE N°1. EXERCICE 2019. | 23 |
| 8 - AMIENS. R+1 ENTREE DU BATIMENT ET ANNEXE 1 PORT D'AVAL (DIT CHATEAU D'EAU). REPLACEMENT DES DEUX MENUISERIES BOIS. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. | 28 |
| 9 - AMIENS. AQUAPOLE. TRANSFERT DE PROPRIETES AU PROFIT D'AMIENS METROPOLE. | 29 |
| 10 - APPEL A PROJETS CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DES ENR DE L'ADEME ET DU CONSEIL REGIONAL HAUTS-DE-FRANCE. DEPLOIEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET CANDIDATURE D'AMIENS METROPOLE. | 29 |
| 11 - PLAN D'ACTION ET DES OBJECTIFS DU CONTRAT OBJECTIF DECHET ECONOMIE CIRCULAIRE. VALIDATION. | 30 |
| 12 - VALIDATION DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ASSIMILES 2018/2024..... | 31 |
| 13 - TAUX D'AVANCEMENTS DE GRADES. ANNEE 2019. | 32 |
| 14 - REGIME INDEMNITAIRE. AGENTS DE LA FILIERE POLICE MUNICIPALE. | 32 |
| 15 - CONTRAT DE PREVOYANCE COLLECTIVE COMPLEMENTAIRE A ADHESION FACULTATIVE. PROROGATION DE LA CONVENTION AU PROFIT DES AGENTS D'AMIENS METROPOLE POUR MOTIF D'INTERET GENERAL. | 33 |
| 16 - DON DE JOURS DE REPOS AU BENEFICE DES PROCHES AIDANTS..... | 33 |
| 17 - ADHESION A L'ASSOCIATION IN COACH. ANNÉE 2019. | 34 |
| 18 - AMIENS. CLESENCE. ZAC GARE LA VALLEE. ILOT A30. CONSTRUCTION DE 40 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX COLLECTIFS (21 PLUS, 15 PLA, 4 PLS). PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION..... | 34 |
| 19 - AMIENS ET PONT DE METZ. SIP. ACQUISITION DE 116 LOGEMENTS APPARTENANT A SIA HABITAT. TRANSFERT DE GARANTIE D'EMPRUNTS. AVENANTS..... | 34 |
| 20 - CAMON. OPH D'AMIENS METROPOLE. CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX RUE DANIELLE CASANOVA. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION. | 35 |
| 21 - CREATION DU BARREAU ROUTIER D'ACCES CHU. CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS. AVENANT N°1..... | 35 |
| 22 - DURY. RUE DU FOND LAGACHE. SOCIETE UNILET. ACQUISITION D'EMPRISE..... | 35 |
| 23 - ESTREES-SUR-NOYE. AMENAGEMENT D'UN TROTTOIR RUE DE LA CHAUSSEE. RD7. FONDS DE CONCOURS. CONVENTIONS. | 36 |
| 24 - THEZY-GLIMONT. AMENAGEMENT DES RUES DE LA GARE, DE GLIMONT ET DE LA VANNERIE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTIONS. | 36 |
| 25 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS DES TRES PETITES ENTREPRISES. SUBVENTIONS. CONVENTIONS..... | 37 |
| 26 - AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE. PROGRAMME CONCERTÉ POUR L'EAU 2019-2021. APPROBATION. | 37 |

| | |
|---|-----------|
| 27 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR. BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT..... | 38 |
| 28 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR. BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE ECOPOLIS..... | 38 |
| 29 - AMIENS. ZAC RENANCOURT. COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE (C.R.A.C.L.). ANNEES 2017-2018. AVENANT N°8 AU TRAITE DE CONCESSION..... | 38 |
| 30 - CAMON. REALISATION DU QUAI BUS LES ALENÇONS SUR UNE VOIE DEPARTEMENTALE. CONVENTION..... | 42 |
| 31 - BIBLIOTHEQUES. ASSOCIATION AVENIR DYSPHASIE MAKATON. ADHESION. ANNEE 2019..... | 42 |
| 32 - BOITES A LIRE. IMPLANTATION DANS LES COMMUNES DE LA METROPOLE. CONVENTIONS. AVENANTS N°1..... | 43 |
| 33 - PLATEFORME MULTI-SERVICES. SERVICE COMMUN COMPETENT EN MATIERE DE MAITRISE D'ŒUVRE DES AMENAGEMENTS D'ESPACES PUBLICS ET DE MUTUALISATION DES MOYENS DE REGIE D'AMIENS METROPOLE AU BENEFICE DES COMMUNES. RECONDUCTION. CONVENTION-TYPE..... | 43 |
| 34 - AMIENS METROPOLE NATATION. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2018-2020. SUBVENTION 2019 A CARACTERE EXCEPTIONNEL. AVENANT N°5..... | 44 |
| 35 - CLUBS SPORTIFS AMATEURS. SOUTIEN A DES PARTICIPATIONS A DES CHAMPIONNATS OU A DES EVENEMENTS NATIONAUX. SUBVENTIONS 2019..... | 45 |
| 36 - JEUX OLYMPIQUES PARIS 2024. CANDIDATURE AUX LABELS TERRE DE JEUX ET CENTRE DE PREPARATION AUX JEUX..... | 45 |
| 37 - VŒUX. QUESTIONS ORALES..... | 46 |

La séance est ouverte à 18 h 03.

M. GEST : Mes chers collègues, si vous voulez bien prendre place. Je déclare la séance ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. GEST : J'ai reçu des délégations de vote :

| | | |
|---|-----------------|-----------------------------|
| Mme Florence RODINGER | donne pouvoir à | M. Patrick DESSEAUX |
| Mme Sonia HAMADI | donne pouvoir à | M. Hubert DELARUE |
| M. Martin DOMISE | donne pouvoir à | M. Alain GEST |
| Mme Annie VERRIER | donne pouvoir à | M. Olivier JARDÉ |
| M. Edouard DUSSART | donne pouvoir à | M. Dominique EVRARD |
| M. Patrick DUFLOUCQ | donne pouvoir à | M. Pierre LEPOETRE |
| M. Bernard TETU | siégera pour la | commune de Cardonnette |
| M. Jean-François CLAISSE | donne pouvoir à | Mme Raïfah MAKDASSI-FARKOUH |
| Mme Maryse LION-LEC | donne pouvoir à | M. René ANGER |
| Mme Françoise BERGER | donne pouvoir à | M. Thomas HUTIN |
| M. Julien HERNANDEZ | donne pouvoir à | M. Pierre SAVREUX |
| M. Clément STENGEL, jusqu'à son arrivée | donne pouvoir à | M. Patrick PIGOUT |
| M. Didier CARDON | donne pouvoir à | M. Jacques LESSARD |

M. GEST : Y a-t-il d'autres pouvoirs dans l'assistance ? Non, très bien.

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

M. GEST : Je vous propose de désigner Madame Colette FINET en qualité de secrétaire et Margaux DELÉTRÉ que je ne vois pas. Pas encore, donc je ne peux pas la désigner comme secrétaire adjoint. Vladimir MENDES-BORGES que je ne vois pas non plus. Pierre SAVREUX ? Il est là Pierre ? Décidément ! Il arrive tout de suite, non mais il n'est pas là. Marion DOURNEL ? Esthel ALLAIS ? Ah ! ben dites donc, vive le rajeunissement ! Est-ce que vous pouvez me sortir Pierre SAVREUX du couloir, comme ça au moins on sera sûrs d'avoir quelqu'un comme secrétaire adjoint ? Parce qu'après je suis arrivé au bout de ma liste moi. Je n'ai plus les âges derrière. Oui, je pense évidemment, à sa demande, que le suivant c'est Pascal RIFFLART, mais je ne suis pas complètement sûr. Non, sérieusement, est-ce que Pierre SAVREUX est dans le couloir ? Ah ! oui ben là... Est-ce que vous tolérez que nous l'admettions comme secrétaire adjoint néanmoins ? Avec l'autorisation exceptionnelle de l'assistance. Bien.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

M. GEST : Je vous rappelle que le prochain conseil métropolitain se réunira le jeudi 28 novembre prochain à 18 heures ici-même.

Je ne sais pas si les représentants d'Orange sont présents. Ah ! merci Monsieur TORDEUX, je ne vous avais pas vu. Je vous salue au passage.

Avant de donner la parole aux représentants d'Orange, comme je vous l'avais indiqué, je voulais vous faire une très courte communication, enfin deux même, d'abord pour vous dire que normalement vous devez trouver sur vos pupitres un hors-série du JDA que les collègues du conseil municipal d'Amiens ont déjà eu la semaine dernière. Alors, ceux qui sont au conseil municipal d'Amiens ne l'ont pas puisqu'ils l'ont eu la semaine dernière. Par contre, les autres doivent avoir ce hors-série qui reprend certains portraits diffusés dans les pages du JDA et qui constitue un outil pour témoigner de la richesse des forces vives présentes dans notre ville. Le secrétaire adjoint est arrivé. Merci, Hélène, de me le rappeler. Je l'ai vu. Toutes mes félicitations à Flore JUBERT, directrice de la communication de la ville et de la métropole, à Alexis DURAND, rédacteur en chef du JDA, et à l'ensemble de la rédaction pour ce très beau travail bien utile !

Je voulais également vous donner quelques éléments d'information sur les suites de l'impact de l'incendie de l'usine LUBRIZOL à Rouen. Je ne vais pas rentrer dans le détail parce que pour ceux qui voudraient vraiment un détail, je leur conseille de lire attentivement le compte rendu du conseil municipal d'Amiens de la semaine dernière, Brigitte FOURÉ ayant fait un compte rendu très exhaustif de ce que l'on pouvait avoir comme mesures jeudi dernier et parlé aussi de l'ensemble des sites Seveso de l'agglomération.

Mais je voulais vous indiquer que bien évidemment, compte tenu de cet événement, il y a eu deux communiqués de l'ATMO Hauts-de-France qui est, vous le savez, l'association avec qui nous avons une convention, qui a édité donc deux communiqués les 2 et 8 octobre derniers à propos notamment du panache de fumée qui s'est dispersé de Normandie vers le Nord puis vers l'Est de la zone Nord selon Météo France et qui a touché une commune de l'agglomération paraît-il, la commune de Bertangles, même si son maire n'a pas cru déceler d'éléments particuliers, sauf à ce qu'il me dise le contraire aujourd'hui, sur le sol de sa commune. Il y a donc eu un léger impact le 26 septembre au matin constaté en Hauts-de-France sur la mesure de particules PM10 et PM2.5 (passez-moi s'il vous plaît les éléments techniques) et sur les mesures de carbone-suie et je dois dire que sur ces deux éléments les valeurs sont restées inférieures aux seuils réglementaires.

ATMO Hauts-de-France a aussi renforcé sa surveillance de l'air dans la région. 18 prélèvements supplémentaires ont été réalisés sur la trajectoire du nuage du 25 au 29 septembre, soit 4 sites représentatifs de typologie différente. Dans ces cas, pas de dépassement par rapport à la réglementation. Sur les métaux, les différences de concentrations sont comparables aux variations habituellement observées entre des sites différents et, du fait des sources locales, sont considérées sans relation avec le passage du nuage de fumée.

Donc, ATMO a réalisé un certain nombre de communiqués de presse qui donnent les résultats détaillés de ces études qui, comme nous avons eu l'occasion de le dire la semaine dernière, ne présentent aucun caractère alarmant pour la région Hauts-de-France et notamment pour l'agglomération d'Amiens.

J'ajoute qu'en fin de semaine vous avez pu lire dans la presse les résultats concernant les problèmes agricoles. Tout d'abord, les éleveurs et producteurs de lait ont pu reprendre la commercialisation de leurs produits et la livraison de leurs produits, et par ailleurs toutes les exploitations agricoles ont pu reprendre une activité normale depuis la fin de la semaine dernière.

Donc, je tenais à vous donner ces éléments-là. Si vous souhaitez d'autres éléments plus précis, on peut vous fournir, si vous ne les avez déjà, les communiqués de presse de l'ATMO, mais ce qu'il

faut retenir surtout, c'est qu'il n'y a pas de raison d'alarmer outre mesure la population puisque les contrôles qui ont été faits et qui ont été faits de manière plus intense qu'habituellement par l'ATMO n'ont rien révélé de particulier. Voilà pour ce point de la situation sur les conséquences de cet accident industriel.

Je vais maintenant passer la parole à Monsieur TORDEUX. Vous êtes nombreux à me demander régulièrement un point sur la situation de l'installation de la fibre optique sur l'agglomération. Vous le savez : sur cette agglomération, il s'agit d'un contrat qui a été passé par l'État avec, pour ce qui nous concerne, la société Orange et il me paraissait que le plus simple, c'était d'écouter cette société nous faire le point sur la situation de ses installations. Je suspends donc la séance pour donner la parole à Monsieur TORDEUX qui doit également avoir des images, je suppose. J'en suis même sûr. Simplement, ce que je crains, c'est qu'elles soient un peu rosées, les images, puisque ce que je vois sur l'écran pour le moment n'est pas d'une remarquable clarté. On va faire avec. Donc Monsieur TORDEUX, vous avez la parole.

(La séance est suspendue à 18 h 13.)

M. TORDEUX : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Merci, Mesdames et Messieurs les Élus. Je vais vous décrire le déploiement de la fibre, enfin l'état d'avancement de la fibre et les prochains mois qui vont arriver, pour les prochains mois qui arrivent, déjà un bilan sur le passé.

Donc, le déploiement en zone d'investissement privé, comme l'a dit Monsieur le Président, incombe à Orange et nous avons pris un engagement auprès de l'État, un engagement négocié avec l'ARCEP, qui nous oblige à terminer le déploiement de la fibre donc pour fin 2020. C'est un préambule important. C'est un engagement légal. On doit finir le raccordable. Donc, vous aurez différentes notions, mais je pense que la plupart d'entre vous connaissent ces notions. Le réseau dans la rue, c'est ce qu'on appelle le réseau adressable, et le réseau raccordable, c'est les prises qui sont commercialisables. Donc, hors refus tiers et hors raccordables à la demande, nous devons finir fin 2020. C'est un préambule important.

Donc, notre engagement est décrit là de nouveau : terminer le déploiement des logements à 100 % hors refus tiers à fin 2020 avec un maximum de 8 % de raccordables sur demande au niveau national. Cet engagement est validé par l'État en juillet 2018 et nous pouvons avoir une sanction, enfin nous sommes éligibles à une sanction importante de 3 à 5 % du chiffre d'affaires global du groupe en cas de non-respect de ces engagements. Donc, c'est quelque chose de très fort. C'est des centaines de millions d'euros si nous ne tenons pas cet engagement.

Les exemples de refus tiers, c'est les refus de points de branchement en façade pour les maisons amiénoises par exemple, les refus de syndicats, les refus de permission de voirie également, ça peut arriver. Alors, sur la métropole, on n'a pas de refus de permission de voirie. On a quelques points qu'il faudra revoir et renégocier avec les services de voirie. Des refus de syndicats, on a quelques refus de syndicats malheureusement qui sont évidemment encore en négociation.

Les refus de pose de points de branchement en façade. Les points de branchement sont les derniers éléments de terminaison de la fibre avant d'arriver dans les maisons. C'est des boîtiers que l'on met donc soit en façade, soit en souterrain si le réseau est enfoui, et j'ai dû intervenir à de nombreuses reprises auprès de particuliers qui refusaient que l'on pose ces boîtiers sur les façades. Alors, ils peuvent bloquer comme ça une rue complète. Donc, c'est évidemment des négociations qui sont plus âpres.

Donc, la situation à date. Le déploiement sur l'agglomération d'Amiens se déroule conformément aux prévisions que l'on avait envisagées avec la métropole. Le calendrier est légèrement en avance sur la ville d'Amiens, mais globalement sur la métropole on est en phase. Je vais détailler l'avancement.

Donc, l'avancement à mi-octobre sur ce que l'on appelle le FTTH, c'est fibre to home, c'est la fibre pour les particuliers : sur les 33 communes, soit un peu plus de 106 000 lignes, nous sommes à 87 %, un peu plus de 87 % de ce qu'on appelle l'adressable, c'est-à-dire le réseau dans la rue, sur la métropole, et donc on verra après chaque commune. Le raccordable, lui, est à 54,7 %. Donc, c'est les prises que l'on peut commercialiser. Un peu plus, pas loin de 55 % à date.

Pour la ville d'Amiens, nous sommes effectivement à 62 % entre le moment où on a fait ces slides, en début de semaine, et aujourd'hui, on peut dire 62 % de raccordable, c'est-à-dire que les deux tiers pratiquement de la ville sont déjà éligibles à la fibre. J'ai indiqué sur le slide la progression : donc, entre décembre 2018 et octobre 2019, on a +14 733 prises.

Et nous avons aussi beaucoup avancé sur le réseau dans la rue qui était à 51 % en fin d'année dernière et nous sommes à 92 % pour arriver à 100 % en fin de cette année. Alors le réseau dans la rue, ce que l'on déploie en souterrain, etc., tout ça sera fini en fin de cette année pour la ville d'Amiens et après donc les équipes qui étaient consacrées à ce déploiement seront intégralement consacrées au déploiement vers les maisons. Pour la ville, il nous reste encore trois armoires à installer sur les 213 armoires. C'est quand même considérable et là je remercie aussi le service voirie de la métropole parce qu'avec aussi quelques opérateurs (l'OPAC par exemple) qui nous ont accordé des possibilités pour mettre les armoires, ça prend de la place. Mais on verra également avec toutes les mairies parce que je suis allé voir la plupart des maires de la métropole pour l'implantation de ces armoires. Donc, il reste quelques conventions avec la ville, mais là c'est pour les immeubles gérés par la ville. Donc ça, c'est des choses que l'on réglera en interne.

Je continue là sur les phases de déploiement sur les autres communes. Donc, le lot qui était le premier lot des communes extérieures à la ville concernait Saleux, Salouël, Dury, Vers-sur-Selle et Longueau. Donc l'adressable, les chiffres sont là : c'est fini, le réseau dans la rue est terminé pour ces communes-là. On est sur une moyenne d'un peu plus de 70 % de déploiement raccordable, c'est-à-dire de clients qui sont éligibles à la fibre sur ces communes, alors avec quelques disparités évidemment. À noter, par exemple, qu'à Dury il y a un poteau Enedis sur la rue Paul Claudel qui nous ennuie un petit peu et qui nous empêche de déployer sur quelques maisons là. C'est un point de détail. Sinon, le gros du travail est fait et est déjà démarré et donc on est à 70 %, donc avec un objectif normalement pour finir l'année pratiquement à 100 % sauf, encore une fois, refus tiers ou sauf problème très particulier qui pourrait survenir.

Je poursuis. Donc, pour la ville de Longueau, il y avait deux lots. Les deux lots, dont un qui a démarré en 2018, le deuxième lot qui a démarré en 2018, on est à 75 % d'adressable, c'est-à-dire que le réseau dans la rue sera fini à la fin de cette année aussi. Tout sera terminé et on avance assez promptement. On n'a pas de difficulté sur Longueau. Rien de particulier, aucun problème. Les armoires sont posées. On a eu un souci sur la place au début parce qu'il y avait un affaissement, un effondrement de chaussée près de la mairie. Donc, il a fallu déplacer cette armoire. C'est toujours des problèmes. Donc, ça avance bien sur Longueau.

Ensuite, les communes de la phase 2. Toutes les communes sont désormais avec des logements éligibles, c'est-à-dire que les premières maisons à bénéficier de la fibre sont déjà, enfin il y a déjà des premières maisons qui sont éligibles. Donc, Cagny, Camon, Pont-de-Metz et Rivery. Donc, nous n'avons pas particulièrement de difficulté sur ces communes. La seule chose, c'est sur

Camon : il nous reste trois armoires. Monsieur le Maire, je vois que vous m'écoutez avec attention. Il nous reste encore trois armoires, je crois, à poser à Camon. C'est le seul endroit où il nous reste des armoires à poser. Je les ai aussi. C'est trois armoires, mais vous voyez que le reste, pour Cagny par exemple qui a commencé en 2018 également, tout le réseau dans la rue est fait, Pont-de-Metz pratiquement à 92 %. Vous voyez : ça a avancé très, très vite sur ces communes. Alors maintenant, encore une fois, les équipes, quand elles n'ont plus à travailler sur le réseau dans la rue, elles vont retourner sur le réseau pour accéder, faire les derniers mètres jusqu'aux habitations. Donc, le raccordable avance bien sur ces communes-là aussi. Donc, on est en ligne. Oui, j'ai mis par rapport à... Évidemment, il n'y avait rien de fait en fin 2018. Toutes les prises qui sont sorties cette année sont en 2019.

Pour les communes de la troisième phase de déploiement, nous sommes en avance et c'est conforme au calendrier initial : Boves, Clairly-Saulchoix, Creuse, Glisy, Hébécourt, Poulainville et Saint-Fuscien. Alors, la première partie, le prévisionnel, donc c'est sur le S1 2018, c'était le schéma de déploiement avec les collectivités, l'implantation des armoires. C'est à ce moment-là que je suis allé rencontrer les élus. On a fait une réunion aussi à la mairie ici pour voir les derniers élus pour négocier l'implantation de ces armoires. Le T1 2019, au début de cette année, on a commencé les premiers déploiements, donc les armoires étant posées en 2018, et nous avons déjà des premiers raccordables cette année également, notamment sur Boves. Alors, vous voyez l'adressable. Vous ne voyez pas très bien, mais l'adressable sur Boves est à 87 %, Hébécourt 100 %, c'est-à-dire les réseaux dans la rue, et Saint-Fuscien 92 %. Alors, il est vrai que c'étaient des communes qui pour certaines aussi avaient des... le débit n'était pas très élevé. Ce qui avait prévalu aussi – c'était la négociation avec la métropole –, c'était d'aller dans un premier temps dans les communes où les débits étaient faibles. C'est pour ça que Saleux, Salouël, Dury et Vers-sur-Selle, on avait démarré par ces communes. Donc, l'adressable est pratiquement à 100 % sur les trois communes que j'ai citées. Le raccordable a bien avancé. Hébécourt est fait à plus de 77 %.

La suite, alors je vais revenir sur... Attendez, excusez-moi. Pour la programmation des logements pour les communes, je discutais tout à l'heure avec les maires notamment de Creuse, Pissy, ces communes, la programmation est sur le T2 et T3 2019, donc en fin de cette année, et donc les premiers logements en commercialisation pour ces communes arriveront normalement en fin de cette année également et début 2020.

Alors, pour la quatrième phase de déploiement, donc Bertangles, Blangy-Tronville, Allonville, Clairly-Saulchoix, donc on reprend quelques communes que j'ai déjà citées, comme Creuse, Estrée-sur-Noyes, Glisy, Guignemicourt, Hébécourt, Pissy, Poulainville, Remiencourt, Revelles, Ruminy, Saint-Fuscien, Saveuse. Je pense n'avoir oublié personne. Donc, le partage des lots sous l'égide de l'agglomération, c'était au S2 2018. Au S2 2019, démarrage des premiers travaux. Pour la plupart de ces communes, je pense que les armoires ont été posées. Il ne me semble pas qu'il y en ait encore à poser dans ces communes, enfin il y en avait une par commune à peu près, pas partout d'ailleurs. Il n'y avait pas d'armoire sur Creuse par exemple. Il faut savoir qu'une armoire permet de raccorder 360 habitations.

Donc à fin du S2 2019, donc maintenant, début 2020 : programmation des logements sur ces communes-là. Et le S1 2020 : les premiers logements en commercialisation. Donc parmi ces communes, vous pouvez voir que Bovelles, Guignemicourt, Pissy, Sains-en-Amiénois et Saint-Sauflieu sont déjà pratiquement à 100 %, c'est-à-dire que le réseau dans la rue est fini. Pour une partie de ces communes, il y a du réseau souterrain, donc ce qui facilite le déploiement, ce qui permet d'aller plus vite et d'être plus efficace. Nous avons après à Remiencourt justement la pose du socle et de l'armoire prévue au mois de décembre. Grattepanche, c'est un cas un peu particulier parce que l'armoire qui était prévue au mois de novembre sera déplacée certainement, enfin sera

installée plutôt au mois de décembre parce qu'il y a une partie de la voirie qui sera mise en enfouissement, donc ce qui nous oblige à différer de quelques semaines pour Grattepanche. Et à Saveuse, la pose des deux armoires, c'est le 1^{er} décembre.

La suite : donc prévisions fin 2019. Donc, le commercialisable. Alors, vous voyez les couleurs. Non, vous ne voyez pas bien les couleurs. C'est plutôt rose. Alors, la partie centrale bleue, c'est 60 % de commercialisable. C'est la ville d'Amiens. Au sud, vous avez donc Dury, Saleux, Salouël, Vers-sur-Selle qui sont à 100 % de travaux qui sont réalisés dans la rue et la plupart, enfin normalement on devrait pouvoir terminer ou pratiquement terminer le raccordable fin de cette année. Alors, c'est plutôt une bonne nouvelle pour ces communes. Je sais que certaines attendaient depuis plusieurs années (3 ans au moins pour certaines), donc ça avance bien. Et puis la suite : donc comme je vous l'ai décrit précédemment, là c'est le schéma qui reprend ce que je vous ai indiqué par couleur. Et donc évidemment la bonne nouvelle là, c'est une couleur uniforme : prévisions fin 2020 : 100 % du réseau dans la rue bien sûr et 100 % du raccordable ou raccordable sur demande et hors refus tiers.

Donc, ce qui est à noter quand même avant de conclure et éventuellement de répondre à vos questions, c'est les difficultés que l'on rencontre, alors qui sont, comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, dans le cadre du déploiement, on est amenés à demander à des particuliers d'accéder sur leur façade. Ça, c'est un point sur lequel si la collectivité ou les collectivités peuvent nous aider, c'est toujours plus simple, et puis notamment les travaux bien sûr. Il y a encore des travaux à réaliser, beaucoup de travaux à réaliser, y compris dans le centre d'Amiens. Alors évidemment, ces derniers travaux, les travaux finaux parce que la production a été forte et le réseau dans la rue a été déployé assez rapidement malgré tout. En 3 ans ou 4 ans, on peut dire que c'est assez rapide. Mais les derniers travaux, c'est les plus durs, c'est les travaux qui pénalisent le plus, qui sont sur des voies où on ne les a pas priorisés au départ. Donc fin 2020, 100 % de raccordable sur demande et hors refus tiers, ce qui va nous amener normalement environ à 92 % de clients.

Alors, ce qu'il faut savoir aussi, comme je l'ai déjà dit à de nombreux élus de la métropole, c'est que je reste à leur disposition s'ils le souhaitent pour faire des réunions publiques, comme j'en ai déjà fait dans différentes communes, d'autant plus que là les échéances avancent, enfin les échéances pour nous c'est les échéances de déploiement qui avancent, donc je suis tout à fait disponible et disposé à venir faire des réunions publiques comme j'ai fait la dernière à Hébecourt cet été, tout ça parce qu'il y a une nécessité aussi à ce que les clients, tous les clients viennent le plus tôt possible sur ces nouveaux réseaux, sur ce nouveau réseau, quels que soient les fournisseurs d'accès et pas nécessairement Orange, mais l'intérêt c'est que les gens viennent sur ce réseau bien sûr.

Voilà, eh bien, j'en ai fini, Monsieur le Président, mais je suis disposé à répondre.

M. GEST : Merci, Monsieur TORDEUX. Je voulais préciser que ce que vous avez présenté concerne 33 des 39 communes de la métropole puisque les 6 communes qui nous ont rejoints au 1^{er} janvier 2018 restent hors convention avec Orange et ne sont pas concernées donc par ce travail.

Je voudrais vous poser une question. Évidemment tout le monde peut éventuellement poser des questions à Monsieur TORDEUX. Je voulais simplement dire : là, ce que vous nous annoncez, c'est fin 2020 100 % raccordable. Quel est le délai moyen entre le moment où c'est raccordable et le moment où ça s'installe vraiment dans les habitations ?

M. TORDEUX : Alors normalement, dès lors que l'on annonce une maison raccordable, éligible, il y a différentes terminologies, mais éligible ou raccordable, c'est-à-dire que le boîtier le plus à proximité

de la maison est ouvert à tous les opérateurs. Quand on installe ce boîtier, on l'annonce aux opérateurs. Il y a un mois de carence à ce moment-là pour le commercialiser, mais dès que ce boîtier-là est ouvert, c'est-à-dire que dès que la maison est éligible, le client peut souscrire. Il n'y a plus de délai. Donc, quand on dit qu'un quartier, une rue, une maison ou un immeuble est raccordable, c'est-à-dire que les clients peuvent aller tout de suite souscrire auprès de leur fournisseur d'accès.

M. GEST : D'accord, merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Profitez-en parce que souvent on nous pose des questions sur ce sujet et on a des difficultés, en dépit du travail d'information que fait Olivier JARDÉ auprès d'Orange, pour vous répondre précisément, mais là vous avez le responsable de l'opérateur présent, donc peut-être avez-vous des questions ? Oui, Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Oui, merci, Monsieur le Président pardon. Monsieur le Directeur, je crois que vous nous avez parlé d'échéances à partir de juillet 2018, mais avant ça, il y a quand même un historique aussi sur le déploiement de la fibre. Vous ne l'avez pas rappelé. J'aurais voulu savoir quelles étaient précédemment les difficultés qu'il y avait, que vous aviez rencontrées, qui avaient expliqué le retard initial de ces premières échéances. Voilà.

M. TORDEUX : Enfin je ne sais pas, bon je n'ai pas parlé de retard à aucun moment, je ne pense pas. Au contraire, sur Amiens, j'ai dit que nous étions un peu en avance sur le programme. Les difficultés, comme je vous l'ai indiqué au fil de ma présentation, c'est-à-dire qu'on a toujours des difficultés. Quand il s'agit de travaux sur voirie, il faut demander les autorisations. On rencontre forcément des problèmes. Il y a des fois des proximités avec des écoles où on ne peut travailler que pendant les vacances scolaires, par exemple. Il y a des difficultés de tous ordres et puis après des difficultés techniques. Au lieu d'ouvrir une chaussée, on doit passer, on nous demande de passer en dessous d'une chaussée, donc fonçage, et là ça nécessite une technicité particulière et des entreprises. Il n'y en a pas beaucoup, des entreprises qui font du fonçage sous voirie notamment. Il faut commander ces entreprises, les faire venir et c'est compliqué.

Il n'y avait pas d'échéance 2018. Il y a un programme qui a été établi avec la métropole dès 2015, une convention qui a été signée avec Monsieur le Président en 2015, avec Madame la Préfète de Région à l'époque et notre directrice, et donc on avait indiqué un déploiement. Il est conforme.

M. HUTIN : J'ai retrouvé ma deuxième question. C'était : est-ce qu'on pourrait avoir un plan précis du déploiement ? Alors, il y a une carte qui est en ligne. On peut voir effectivement quels sont les territoires qui sont raccordés. Mais on n'a jamais de calendrier d'échéances. Bon là maintenant, vous fixez une échéance pour tout le monde d'ici fin 2020, mais c'est vrai que voilà, on pourrait être plus précis, savoir rue par rue à quelle échéance vont être raccordées les personnes des différents logements.

M. TORDEUX : Alors là, je vais être très clair sur ce point et donc Olivier JARDÉ est bien placé pour savoir ce dont il s'agit parce qu'il me sollicite régulièrement pour des quartiers, pour des rues, et malheureusement je ne peux pas lui répondre. Alors, il faut être très clair là-dessus : nous avons confié à notre partenaire Constructel une mission qui est de terminer au mieux, au plus vite et avec un quitus pour aller là où ils souhaitent, là où ils peuvent. Ils doivent nous délivrer un certain nombre de prises mensuellement et effectivement alors par moments on est plus dans un quartier mais voilà, on ne peut pas commencer à l'extrémité de la ville et terminer à l'autre bout de la ville, sinon les derniers, il y aurait toujours des derniers et des premiers qui râleraient. Donc forcément, voilà, on a donné des instructions très claires à notre partenaire, à Constructel, qui est une entreprise qui emploie des gens sur Amiens également, c'est de l'emploi local, et donc du coup ils

ont la faculté d'intervenir entre guillemets là où ils le souhaitent voilà. Donc, il y a un programme. Il a été établi avec eux. Pour nous, il est clair : on doit terminer à fin 2020. J'ai donné des indications. Après, il restera, forcément il y aura peut-être encore quelques rues dans le deuxième semestre 2020 en centre-ville ou en périphérie, mais je ne peux pas être plus précis sur des villes ou des immeubles, d'autant plus qu'après si on me demandait quelques maisons particulières, on pourrait être attaqués pour privilégier ou pour favoritisme auprès de certaines personnes, ce qui n'est pas possible. On est un opérateur, là en l'occurrence déployeur et non pas commercial, et donc en tant que déployeur on se doit d'être neutre et d'avancer partout de la même façon.

M. GEST : Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Oui, Monsieur le Maire de Clairy-Saulchoix.

M. MILLE : Oui, actuellement à Clairy-Saulchoix, nous avons une multitude de pannes, c'est le cas de le dire. Il n'y a pas de semaine sans qu'il y ait deux ou trois personnes qui soient gênées et en fait on s'est rendu compte que c'était dû au fait qu'il y avait encore des dessertes aériennes en très mauvais état et donc à chaque fois ceux qui viennent pour le dépannage disent : « Ah ! ben oui, ces lignes-là sont en très mauvais état et forcément c'est une source d'ennuis. » Alors, quand la fibre va arriver, que va être le devenir de ces lignes ?

M. TORDEUX : Alors, c'est ce que je vous ai indiqué à la fin : il faudra encourager les gens évidemment à venir sur la fibre de toutes les façons parce que les lignes, à un moment donné, on continuera, bien sûr on continue de les entretenir. Je peux vous dire que sur l'année 2018 et 2019, ça a été plus de 500 millions d'euros, enfin au niveau national, qui ont été consacrés à l'entretien du réseau. Avec les intempéries qu'il y a eu, on a eu de grosses difficultés. Néanmoins, on continue d'entretenir le réseau cuivre, mais évidemment il est vieillissant. Donc, on déploie un réseau neuf. Il faudra encourager les gens à basculer sur ce réseau neuf. Là où le réseau est aérien, évidemment c'est du domaine de la collectivité de le mettre en souterrain. Mais le nouveau réseau, on ne le déploie pas en souterrain si le cuivre est en aérien, c'est-à-dire que les communes qui ont fait l'effort il y a quelques années de faire mettre leur réseau en souterrain, elles bénéficieront de la même chose, de la fibre en souterrain. La fibre se déploiera sur les poteaux si c'est des poteaux. Bon maintenant ce sera un réseau neuf, donc il n'y aura pas de souci sur ce réseau. Il est moins soumis aux problèmes d'intempéries que ne l'était le cuivre. Est-ce que je réponds à votre question ? Alors évidemment à Clairy-Saulchoix, les clients qui ont des soucis aujourd'hui sur le cuivre, dans les prochains mois, là on parle de mois quand même, il faudra les inviter, et nos commerciaux le feront aussi, à passer sur la fibre pour éviter d'avoir ces problèmes.

M. ANGER : Oui, si j'ai bien compris, Monsieur le Directeur, vous nous dites qu'à l'horizon fin 2020, 92 % des foyers seront raccordables dans la mesure où il y a un certain nombre de gens qui refuseraient qu'on mette des boîtiers sur leur façade. Vous avez évoqué votre obligation de service public en quelque sorte de déploiement. Quel est le plan B parce qu'il n'y a aucune raison qu'un autre habitant de la rue, sur le motif que son voisin ne veuille pas de boîtier, se retrouve sans fibre ? Quel est le plan B ?

M. TORDEUX : Alors, eh bien le plan B, c'est difficile. C'est difficile parce qu'il faut négocier, c'est-à-dire que s'il y a une personne... Alors, quand on parle de façade, on parle plus d'amiénoises évidemment. Donc, quand j'ai des difficultés, alors je m'adresse parfois aux représentants de la métropole, de la collectivité ou à Monsieur JARDÉ s'il peut m'aider dans des interventions. Moi, quand on m'a sollicité pour ça, j'ai toujours pu trouver finalement des terrains d'entente et des négociations. Quand j'explique aux gens qu'ils bloquent une rue ou qu'ils retardent considérablement une rue, c'est quand même ennuyeux. Donc le plan B c'est, quand on ne peut pas sur une maison, évidemment on refait l'étude, on essaie sur les maisons voisines jusqu'au moment où on puisse passer. Évidemment, si le 4 refuse, le 2 refuse, le 6 refuse, là ça devient

problématique et ça nous oblige à refaire des calculs, de refaire des études, une étude de terrain et renvoyer des demandes. Enfin vous voyez : on perd des mois avec ça, des mois voire des années. C'est pour ça qu'il y a certaines rues dans Amiens qui ont été plus longues à déployer parce que quand on est bloqué à un endroit, et on est très bloqués je veux dire, ce n'est pas seulement sur une maison, on déploie plus vite ailleurs, on va ailleurs. Donc, ça ne fait que repousser un peu le problème, mais le temps de trouver un terrain d'entente et une négociation, mais en fin 2020 on espère qu'il y en aura moins ou plus, mais je compte sur vous aussi pour nous aider dans ce domaine, enfin à la collectivité de façon générale. Peut-être après à la presse de faire de la pédagogie comme il y a deux ans, il y avait eu un très bon article dans le JDA qui nous a permis d'avancer et voilà.

M. PENAUD : Monsieur le Directeur, je voudrais savoir si lorsque vous dites que 100 % des habitations seront desservies fin 2020, est-ce que le 100 % s'entend pour toutes les habitations ou seulement les habitations agglomérées ?

M. TORDEUX : Pourriez-vous être un peu plus précis ? Parce que pour moi les pavillons sont des pavillons. Enfin je ne sais pas ce que vous entendez... Oui, toutes les maisons, toutes les habitations de l'agglomération doivent être...

M. PENAUD : En l'occurrence, est-ce que les hameaux sont concernés ?

M. TORDEUX : Les hameaux, s'ils font partie d'une commune qui est dans l'agglomération, bien évidemment ils seront concernés. Alors après il peut y avoir des contraintes très particulières. S'il y a deux maisons qui sont à 3 kilomètres de la ville ou du bourg, ce sera peut-être plus compliqué, mais on se doit de le faire et on trouvera une solution.

M. GEST : En clair, la Canardière doit être concernée.

M. TORDEUX : Il me semblait avoir compris ça.

M. GEST : Y a-t-il encore une question ? Non.

Je voudrais remercier Monsieur TORDEUX d'avoir bien voulu se plier à l'exercice de vous faire un état de la situation. Je pense que là on voit le bout de cette démarche puisque fin 2020 l'ensemble de l'agglomération sera raccordable. Après, il faut évidemment que les sous-traitants qui travaillent pour vous d'ailleurs ou pour d'autres opérateurs fassent la commercialisation et l'installation. Voilà, merci Monsieur TORDEUX. Je rouvre la séance maintenant.

(La séance est rouverte à 18 h 44.)

M. GEST : Je vais donner la parole, pour le point d'information suivant, au duo Guillaume DUFLOT/Marc FOUCAULT qui vont vous faire un point rapide, j'en suis sûr, sur l'opération « Amiens se prend aux Jeux », à savoir la préparation de ce que nous faisons pour ne pas être écartés des Jeux Olympiques 2024 de Paris. Guillaume.

M. DUFLOT : Excusez-moi : un problème de technologie, Monsieur le Président. Ça devrait marcher d'ici quelques secondes, enfin je l'espère. Non, ça ne marche pas. Si, ça vient. Ça arrive tout doucement.

Alors c'est vrai, Monsieur le Président, c'est un travail que vous nous avez donné, conjoint avec Marc FOUCAULT. C'est une belle ambition qu'on porte pour la métropole pour les prochaines

années, jusqu'en 2024. C'est vrai que les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, c'est une opportunité. C'est également de nombreux enjeux pour notre métropole et ça permettra effectivement de mettre en avant les richesses et la diversité de notre territoire. Mais je ne vois toujours pas le diaporama.

M. GEST : Je ne sais pas si Monsieur TORDEUX peut faire quelque chose pour nous là, mais on a un petit souci.

M. DUFLOT : Sinon effectivement, même s'il n'y a pas le diaporama, je peux commencer malgré tout la présentation. Ah ! attendez. Voilà, il n'y a plus rien qui marche. Si ! Si, si, ça arrive. Je vais commencer sans diaporama, ce n'est pas gênant. Je peux faire la première partie effectivement.

C'est vrai qu'on a ici mis en place, à partir de concertations suite à différentes réunions avec les clubs sportifs mais également avec les acteurs économiques locaux de la santé, de l'éducation, culturels, touristiques et j'en passe, pour effectivement construire, concevoir ce dispositif « Amiens se prend aux Jeux », un événement bien évidemment qui est historique puisque ces Jeux d'été, ça fait un siècle qu'on les attend, qu'on attend leur retour en France.

Alors, peut-être pour resituer un petit peu le contexte, pour vraiment montrer qu'on est vraiment sur un événement planétaire qui est attendu, je ne reviens pas sur notre stratégie. C'est ce que l'on vous présente avec Marc ce soir sur les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Donc, c'est ce que je disais, que nous étions face à un événement historique puisque ces Jeux d'été n'étaient pas arrivés en France depuis un siècle.

Quelques chiffres importants qui rendent effectivement cet événement planétaire : c'est 4 milliards de téléspectateurs, près de 7 milliards de budget, 13 millions de billets vendus, donc autant de supporters, de touristes présents sur Paris mais également, par extension, qui vont effectivement venir se loger, qui vont effectivement venir à proximité des grandes villes autour de Paris, notamment d'Amiens, 4 milliards de téléspectateurs. C'est 15 000 athlètes dans 200 pays, 50 000 bénévoles. Donc, des Jeux Olympiques mais aussi des Jeux Paralympiques et le chrono est lancé puisque c'est exactement dans 1 736 jours seulement.

Donc, nous avons ici, sur notre territoire, un certain nombre d'atouts qui nous permettent effectivement pas que de rêver mais de penser qu'on a des chances réelles pour avoir sur notre territoire effectivement non pas des compétitions mais un certain nombre d'acteurs qui vont permettre de faire vivre justement ces Jeux sur Amiens.

Alors, les atouts d'Amiens, c'est bien sûr des équipements sportifs de niveau olympique pour la préparation des sportifs. Vous les connaissez en grande majorité : le dernier qui a été construit, inauguré le 28 juin dernier, c'est Aquapôle, le Coliseum d'Amiens, rue Lescouvé, donc vous avez le dojo national qui est situé rue Lescouvé, vous avez également alors en bas en droite ce n'est pas en jaune, c'est en vert normalement, c'est le terrain Beaumarchais donc de hockey sur gazon, vous avez également la piste d'athlétisme rénovée d'Urbain Wallet. On aurait pu mettre également d'autres sites : le site du RCA Rugby pour le rugby à 7, la très belle salle également de Longueau, Madame le Maire, de gymnastique, autant de sites qui sont des atouts en matière justement d'équipements sur notre métropole.

Un soutien également sans faille de la grande famille du sport métropolitain. C'est notre deuxième atout puisque, je le rappelle, Amiens est une ville sportive, ville labellisée en 2017 « Ville active et sportive » avec la mise en lumière par justement ce label des 35 000 licenciés, des 350 clubs et de près des 5 000 bénévoles justement qui font vivre ces clubs au quotidien.

Autre atout bien évidemment, et c'est ce que nous a dit, lorsqu'on l'a vu, Étienne THOBOIS, il faut bien évidemment avoir des installations, il faut avoir le soutien des clubs, mais lorsqu'on s'entraîne sur Amiens, si une équipe vient s'entraîner sur Amiens, elle aura besoin aussi effectivement d'un équipement médical. Donc, on est ici sur une métropole de pointe en matière de santé puisqu'Amiens est à la pointe de l'innovation et de la performance médicale, qu'il s'agisse du CHU ultramoderne, de son cluster santé mais également de son pôle clinique sur le sud d'Amiens, donc de son imagerie médicale. Donc, autant d'atouts au niveau de la santé qui effectivement sont non négligeables pour une équipe qui viendrait, par exemple, s'entraîner sur Amiens.

Autre atout : son patrimoine, sa culture, un patrimoine culturel, environnemental, à forte notoriété, amiénois et samarien : sa cathédrale, bien sûr Jules VERNE, les hortillonnages, le tourisme de mémoire, la Baie de Somme et il y en a bien sûr bien d'autres également. Mais également des infrastructures touristiques en forte amélioration, en particulier en termes d'hôtellerie haut de gamme, qui s'implantent ou qui vont s'implanter dans les prochaines années et qui sont très utiles effectivement pendant cette période préolympique ou pendant l'année 2024 où on espère effectivement attirer de nombreux touristes sur Amiens pour découvrir notre belle cité.

Autre atout d'Amiens : sa situation géographique par rapport à Paris et aux sites olympiques. Donc, on est à 1 h 10 de la Gare du Nord, 1 h 10 du village olympique, 1 h 10 de l'aéroport Charles de Gaulle par l'A16 avec le nouvel embranchement qui vient d'être inauguré. On aura également... comment dire... la piscine olympique qui sera à proximité du village olympique. Donc, vous voyez : géographiquement, la ville d'Amiens, son agglomération, ont des atouts à mettre en avant justement dans le cadre de cette préparation olympique.

Autre atout important et ça, il nous l'a redit lorsqu'il est venu la semaine dernière sur Amiens, Tony ESTANGUET, donc le patron des Jeux, c'est sa jeunesse et bien évidemment notre ville figure parmi les villes les plus jeunes de France en adhérant aux valeurs de l'olympisme et en promouvant des jeunes sportifs tels que ceux présents aujourd'hui. Nous souhaitons donner effectivement l'envie à nos jeunes de pratiquer un sport et bien évidemment notre désignation, la désignation d'Amiens Capitale Européenne de la Jeunesse est un atout, et il est clair que Tony ESTANGUET nous a dit que c'était quelque chose qui l'intéressait, c'étaient les Jeux de la jeunesse et Capitale Européenne de la Jeunesse, on va pouvoir, ma chère Margaux, effectivement capitaliser et refaire venir Tony l'année prochaine autour effectivement de ce bel événement.

Et il y a un autre atout, c'est bien sûr la labellisation de la ville d'Amiens « Destination pour tous ». C'était en juillet l'année dernière. Donc, c'est une ville qui a obtenu la marque du label « Destination pour tous ». Nous avons rencontré hier, puisqu'elle était présente, dans le salon d'honneur de l'hôtel de ville, la présidente de la Fédération française handisport qui nous a effectivement redit tout l'intérêt de ce type de label et l'intérêt qu'il y a aussi effectivement de pouvoir faire venir effectivement des nations paralympiques parce que ce sont les Jeux Olympiques et aujourd'hui on a un logo unique pour ces Jeux, à la fois pour les Jeux Olympiques et pour les Jeux Paralympiques.

Alors, ce qui a effectivement déjà été fait dans cette démarche : elle a été lancée dès le 14 septembre 2017, donc au lendemain de l'attribution par le CIO de l'organisation des Jeux d'été à la ville de Paris. La ville d'Amiens et la communauté d'agglomération ont soutenu effectivement cette démarche par l'adoption de deux vœux à l'unanimité, donc dans la foulée effectivement de ce lancement de cette opération, et nous avons également rencontré depuis, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, mobilisé les acteurs sportifs, culturels et économiques et j'en passe. Et nous avons également fait beaucoup de rencontres et au travers de toutes ces rencontres, très

clairement il y a une émanation de tous, de toute la communauté, quelles que soient leurs origines effectivement, pour participer à cet élan olympique et aujourd'hui on peut dire qu'on est tous mobilisés, on sera tous acteurs de cet élan olympique sur Amiens, sur Amiens Métropole jusqu'en 2024. Et parmi les nombreuses rencontres, on a rencontré le directeur des Jeux qui est Étienne THOBOIS, qui est Amiénois, des présidents de fédérations de judo qu'on va revoir la semaine prochaine puisqu'on accueille les championnats de France de judo le week-end prochain au Coliseum, le président donc de la Fédération française d'athlétisme handisport et donc, je viens de le dire, le 15 octobre dernier à Amiens et Lille Tony ESTANGUET. Donc, c'est une rencontre très intéressante puisqu'au cours de ces échanges, il a particulièrement insisté sur la volonté des organisateurs de placer l'humain au cœur des Jeux, c'est-à-dire de faire des Jeux de toutes les populations, et sur Amiens Métropole, on est très réceptifs et bien évidemment c'est un axe sur lequel on est très intéressés et on est tous mobilisés, tous réceptifs effectivement de ce message.

On a deux objectifs à court terme que l'on souhaite atteindre et le premier objectif, c'est de devenir Terre de Jeux 2024, c'est-à-dire d'obtenir ce label « Terre de Jeux ». C'est donc s'appuyer sur la dynamique de Paris 2024 pour bâtir un véritable projet mettant le sport au service de la société dans tous les domaines (dans le domaine de la santé, dans le domaine de l'éducation, dans le domaine de la culture) pour les habitants de nos 39 communes et notamment des jeunes. Et donc, ça signifie que pour devenir Terre de Jeux, Amiens va relever un certain nombre de défis, va relever trois défis que je vous propose effectivement de relever pour atteindre cet objectif de Terre de Jeux.

Le premier, c'est rassembler et célébrer, rassembler par la mise en place, pour commencer, d'un comité d'organisation Amiens 2024 dans lequel on trouvera des élus mais dans lequel on trouvera effectivement également des acteurs de la société civile, des sportifs, des athlètes... comment dire... des représentants du monde économique, du monde de la santé, éducatif, qui sont prêts effectivement à s'associer à notre démarche et on va travailler aussi bien sûr avec toutes les communes de la métropole. Il faut définir des objectifs communs et individualisés, des appels à projets. Je vous rappelle que vous aussi, en tant que communes, vous pouvez effectivement candidater à ce dispositif « Terre de Jeux 2024 ».

Et il faut également profiter – ça, c'est un point important ; c'est ce que nous a dit Tony ESTANGUET la semaine dernière – des Jeux de Tokyo pour également sensibiliser la population d'Amiens Métropole à ces Jeux par, par exemple, la création de fan zones ou d'un village olympique, la retransmission, créer des expositions. Il est très intéressé effectivement, et ça aussi on est très intéressés, par des partenariats, par des transversalités entre le sport et la culture, ma chère Nathalie. Donc, on peut travailler aussi ensemble sur cet aspect qui est également fondateur. Et puis faire découvrir également – c'est une petite idée qui me paraît intéressante – les épreuves olympiques et paralympiques en organisant des épreuves entre les athlètes de haut niveau et les jeunes. Donc très clairement, vous voyez bien : c'est vraiment un projet qui se construit avec les populations, avec les jeunes, avec les générations pour s'approprier effectivement un événement d'ampleur internationale.

Deuxième défi que je vous propose de relever : faire que le sport soit présent dans la vie de chacun au quotidien dans ses valeurs et ses pratiques. Tony ESTANGUET nous disait il y a une semaine : « Nous sommes confrontés à un certain nombre de sujets de société autour de l'éducation, du vivre-ensemble, du regard sur le handicap. J'ai la conviction que le sport change nos vies. » Le sport peut changer des vies. C'est à nous d'apprendre effectivement la pratique du sport. C'est vraiment la démarche qu'on souhaite mettre en place, mais effectivement si l'on souhaite que l'ensemble des acteurs, que l'ensemble des 185 000 habitants de cette métropole s'approprient ce dispositif, eh bien, il faut aller aux sources, il faut promouvoir cette pratique du

sport et notamment auprès des jeunes. Donc, on s'est rencontrés avec Mathilde ROY il y a deux jours justement pour aller vers les écoles d'Amiens, mais on ira également vers les écoles de la métropole pour que chaque école participe à la journée olympique du 23 juin et obtienne la labellisation « Génération 2024 ». C'est un label qui a été créé il y a deux ans par le ministère de l'Éducation Nationale en coopération donc justement avec le COJO pour inciter les jeunes à la pratique sportive parce que derrière la pratique sportive, pourquoi on veut que les Jeux, pourquoi Tony ESTANGUET veut que les Jeux soient les Jeux de la jeunesse ? Il y a des problèmes de santé publique qui sont sérieux. On voit bien qu'il y a des problèmes de sédentarité, d'obésité de plus en plus importants, notamment chez les ados, et la pratique du sport justement doit permettre de remettre ces ados à une activité physique. Donc, vous voyez qu'on n'est pas uniquement dans une démarche sportive mais une démarche sociétale qui est très forte.

Et troisième défi que je vous propose : l'héritage, c'est-à-dire l'héritage, ce qui va se passer après 2024, c'est-à-dire à la clôture, lorsque le rideau sur les Jeux 2024 et Paralympiques 2024 va s'abaisser, que reste-t-il ? Que reste-t-il effectivement également pour Amiens ? Et là, c'est un véritable enjeu de société également puisqu'il va reposer sur notre capacité à rayonner finalement sur l'ensemble du territoire et faire que la place du sport soit encore plus présente qu'elle ne l'est aujourd'hui. Ça, c'est important. Il faut mettre le sport au service des Amiénois, dans la vie des Amiénois, dans une pratique quotidienne.

Ça passe par une augmentation, c'est un objectif qui paraît raisonné, de plus de 20 % du nombre de licenciés dans un club sportif sur la métropole mais également, ce qui est plus difficilement mesurable mais qui se développe de plus en plus, c'est ce qu'on appelle les activités libres, c'est-à-dire lorsque vous mettez par exemple une paire de baskets et que le dimanche matin vous allez courir. Donc, augmenter également significativement la pratique sportive de l'ensemble des habitants et également il faut capitaliser, il faudra capitaliser sur ce qui va se passer sur l'été 2024 sur Amiens parce qu'il n'y aura pas de nations qui seront sur Amiens à l'été 2024, elles seront généralement dans le village olympique, mais par contre on va avoir des touristes qui seront présents et il faudra capitaliser sur la fréquentation touristique de 2024 pour faire d'Amiens une destination touristique reconnue. Il y a déjà un gros travail qui a été fait par Pierre avec un nouveau, effectivement... une nouvelle démarche touristique qui a été présentée la semaine dernière, mais les Jeux aussi effectivement ont clairement un enjeu. Il y a un enjeu majeur au niveau des Jeux.

Il reste un deuxième objectif qu'on souhaite atteindre à court terme : en plus d'avoir la labellisation « Terre de Jeux », on souhaite également devenir centre de préparation aux Jeux de Paris, c'est-à-dire après Tokyo, c'est-à-dire de 2021 à 2024, accueillir sur notre territoire des nations qui vont préparer les Jeux, préparer sur tous les équipements que j'ai pu citer tout à l'heure et là aussi, moi, ce n'est pas qu'ils viennent uniquement s'entraîner, mais c'est venir s'entraîner, mais derrière qu'ils puissent également rayonner, qu'ils puissent participer à la vie de la cité, aller dans les quartiers, rencontrer les jeunes, des échanges d'expériences et ça, ça fait partie des Jeux. C'est la vie des Jeux. L'esprit olympique effectivement passe aussi par ce centre de préparation et on a un nombre d'atouts effectivement majeurs sur Amiens, sur Amiens Métropole. Je pense que là on est dans une dynamique qui est une belle dynamique.

Donc pour Amiens, on a aujourd'hui en conclusion une triple opportunité : celle d'accueillir des délégations sportives pendant les stages de préparation, d'accueillir des milliers de visiteurs, touristes français et étrangers de juillet/août à septembre 2024, mais également à l'échelle de notre territoire de décliner l'esprit olympique et notamment la conviction que le sport change des vies.

Donc on le voit, Monsieur le Président : Amiens se prend aux Jeux, c'est une course. Une course, il faut toujours aller le plus vite donc pour gagner. On doit atteindre les sommets avec cette labellisation « Terre de Jeux », être centre de préparation des Jeux. Donc, il faut aller plus haut. Et enfin bien sûr on se doit d'être innovants, on se doit d'être habiles. Donc, il faut être le plus fort pour gagner. Merci.

M. GEST : Merci. Je ne sais pas si Marc FOUCAULT a quelque chose à ajouter après cet exposé extrêmement complet.

Voilà, y a-t-il des questions, des remarques sur cette démarche que nous avons engagée, Guillaume le rappelait, le jour même de la déclaration comme quoi Paris était enfin retenu pour les Jeux Olympiques ?

C'est une vraie opportunité. Il faut que ce soit largement partagé. Moi, je pense non seulement au niveau de l'ensemble des communes d'Amiens Métropole, mais au-delà. Je pense au niveau du pôle métropolitain, car il y a une attente aussi du comité d'organisation des Jeux que ce soit une fête importante pour l'ensemble de la population et nous sommes positionnés véritablement si près de Paris, il y a tellement de gens qui vont vouloir se loger à Paris et qui trouveront que c'est un peu cher et qui chercheront d'autres lieux pour ensuite aller sur le site de Paris pour aller assister aux Jeux, qu'il y a non seulement des possibilités avant, il y a des possibilités pendant, mais il y a des possibilités après. Tout ça vous a été expliqué et nous continuons ce qu'on appelle en picard le lobbying nécessaire pour être retenus par des fédérations très prochainement. On aura l'occasion de rencontrer Monsieur l'Ambassadeur d'Australie parce que c'est sûr que les liens que nous avons avec l'Australie d'une part, la qualité de l'équipe de natation par exemple australienne fait qu'on estime aujourd'hui que notre équipement Aquapôle nous positionne particulièrement pour dialoguer avec cet État, mais il y a d'autres possibilités bien entendu et dans d'autres disciplines. Voilà.

Pas de question(s) ? Pas de remarque(s) ? Très bien.

DONT ACTE

4 - FEUILLE DE ROUTE NUMERIQUE D'AMIENS METROPOLE.

M. JARDE : Je voudrais vous parler de la feuille de route du numérique. J'appuie.

Le numérique, c'est la troisième grande mutation humaine, c'est-à-dire qu'il y a eu deux premières mutations humaines très importantes : il y a eu celle de l'écriture mais également celle de la vapeur et de l'électricité. Et donc, nous entrons dans la troisième. Ce n'est pas une révolution technologique ; c'est une révolution à la fois sociétale et de société. Et donc, je voudrais vous montrer cette slide qui est très, très évocatrice de la révolution numérique, avec 20 ans de différence, c'est-à-dire que dans la première vous avez une salle de spectacle avec un enthousiasme, une communion de tous les acteurs, mais ça reste à l'intérieur de cette salle. Dans la slide en dessous, eh bien, vous avez une communion mais qui se fait avec des smartphones, c'est-à-dire qu'en réalité non seulement les gens se retrouvent dans leur salle, mais ils peuvent communiquer avec leurs amis de Sydney, de New York et de la métropole, et donc c'est quelque chose qui s'étend complètement et qui devient tout à fait universel et cela grâce au numérique.

Néanmoins, il faut se méfier et l'action publique doit être très importante. Elle doit être très importante parce que nous sommes quand même dans un territoire avec 12 % d'illettrés et on sait que l'illettrisme est un handicap tout à fait majeur sur la conception du numérique, et comme vous

tous, je suis absolument contre les fractures : la fracture de santé, les fractures territoriales. Il ne faut pas ajouter à ces fractures qui existent déjà une fracture numérique et c'est pour cette raison que la collectivité, la métropole, lance une action publique importante au niveau des tiers lieux de façon à permettre à des publics d'accorder du matériel informatique connecté de façon à les maintenir dans notre groupe et ne pas les exclure, ce qui serait assez dramatique.

Alors, la transformation numérique, c'est quoi ? C'est un outil d'aménagement, c'est une infrastructure, c'est une modernisation, c'est des liens qui sont très complexes, qui sont à la fois personnels et professionnels avec une implication qui est tout à fait majeure, c'est-à-dire que lorsque vous recevez un mail professionnel le soir, est-ce que vous y répondez ou pas ? C'est-à-dire qu'il y a une interpénétration à la fois dans le travail mais également dans la vie privée. Et est-ce que quand vous recevez un mail privé dans votre travail, est-ce que vous y répondez également ? Et ça, c'est une modification tout à fait majeure de notre comportement et de notre relation aux autres, à l'administration, à l'université, aux centres de recherche et à l'entreprise, et c'est pour cette raison qu'on avait voté, vous vous souvenez, maintenant il y a 5 ans un Pacte pour l'Emploi et l'Innovation, mais qui va plus loin parce qu'il nécessite une confiance et ça, c'est parfois compliqué parce qu'on reçoit aussi des spams et des hackers, et donc il faut absolument avoir cette confiance dans le numérique.

Alors, quand on regarde notre action, nous avons eu une action tout à fait importante de ville idéale, ce qu'on appelle des smart cities, et actuellement lorsque vous préparez un voyage, et Pierre SAVREUX pourrait vous en parler, vous regardez sur Internet à la fois les moyens de vous déplacer mais également les moyens de se loger. Colette FINET, au niveau de l'eau, va utiliser le numérique. Patrick DESSEAUX, pour ses déchets et son zéro gaspi, va le faire également. Nathalie DEVÈZE va, avec ses horaires d'ouverture des musées, en parler, mais également Clément STENGEL au niveau de la sécurité avec la vidéosurveillance.

Et puisque là on est entre amis et qu'il n'y a pas de personnes mal intentionnées, je vous avoue très honnêtement que je suis un utilisateur du Nemo content puisque je vais à l'hôpital par le Nemo, ça va beaucoup plus vite qu'en voiture, mais je regarde sur mon smartphone les horaires de passage du Nemo et c'est quelque chose qui rentre complètement dans la vie quotidienne.

Alors, cette feuille de route est importante, car Amiens et sa métropole sont déjà un territoire numérique avec des actions importantes et Monsieur TORDEUX vient d'en parler au niveau de la fibre dans le salon, ce qu'on appelle le FTTH, mais également le WiFi public. Le WiFi public, ça existe sur Amiens et j'ai l'habitude de dire que c'est pratiquement l'une des zones les plus importantes de France parce que c'est un WiFi qui est continu. Vous avez énormément de WiFi à Lille, vous avez énormément de WiFi à Paris, mais il n'est pas continu, et nous, nous avons des zones de WiFi continu de la gare jusqu'à la Maison de la Culture et de la place Gambetta jusqu'au début de la rue Saint-Leu, et notre ambition à tous, c'est d'aller du cirque jusqu'à la citadelle et de la gare au Coliseum, mais également d'étendre ce WiFi à toutes les communes de la métropole, car le WiFi public est un élément important au niveau de notre action.

Et puis Pascal FRADCOURT qui est à côté de moi ne me démentira pas : l'open data. Alors, qu'est-ce que c'est que l'open data ? Eh bien, c'est l'ouverture de toutes nos données. Ces données, on se rend de plus en plus compte et c'est tout le problème du RGPD, c'est-à-dire que la protection de ses propres données qui sont une véritable richesse, et c'est un levier à la fois de modernisation mais également de développement économique dans la grande transparence, et j'insiste bien : dans la grande transparence de notre action publique. Et donc l'open data est quelque chose pour lequel il faut absolument converger.

Et puis les usages du numérique, mais il y a eu des efforts faits par vous tous avec Benoît MERCUZOT sur les clusters. On a la chance d'avoir trois clusters qui marchent. On a le cluster qui s'appelle Le Bloc qui est celui de la santé et on connaît le succès de Simu Santé et je vous engage tous à visiter Simu Santé. Est-ce qu'aujourd'hui vous accepteriez de monter dans un avion dans lequel le pilote n'aurait pas fait des séances de simulation ? Je pense que non. Eh bien, est-ce que vous accepteriez aujourd'hui qu'un chirurgien vous opère pour la première fois sans avoir simulé ou sans avoir préparé cette intervention par simulation ? C'est tout l'intérêt de Simu Santé, tout le bonus qu'il peut apporter et je vous rappelle que c'est le plus grand centre de simulation européen.

Mais également dans Le Bloc vous avez Faire Faces avec... On a la chance d'avoir le premier chirurgien de la greffe faciale et on sait que la face, c'est quelque chose de tout à fait important, puisque la reconnaissance faciale maintenant est quelque chose qui apparaît de plus en plus de façon quotidienne et dans tous les aéroports, et donc construire l'Institut Faire Faces dans ce cluster et un bâtiment intelligent est important.

Le deuxième cluster, c'est l'ADN numérique mais on en a parlé. C'est l'objet de cette feuille de route de ce territoire numérisé.

Et puis le dernier, c'est tout ce qui est Energeia avec les batteries du futur et on compte bien sûr sur le dynamisme d'Alain GEST pour nous ramener le Airbus des batteries européen sur notre territoire et nous misons beaucoup sur ce développement tout à fait important pour notre avenir.

Alors, la feuille de route numérique, c'est un premier pas. C'est un cap. Vous l'avez compris : c'est une transversalité et c'est tout le problème, c'est-à-dire que ce n'est pas qu'une révolution technologique. C'est aussi nos rapports aux autres et vous avez vu que par cette feuille de route numérique, c'est tous les élus qui sont impliqués et c'est même parfois un petit peu sa grande difficulté, mais aussi c'est son côté à la fois passionnant de développement et je dirais presque enthousiasmant. Et donc, c'est le début, c'est un cap, c'est quelque chose qui est important. C'est le premier pas vers une grande marche. C'est le premier pas sur la lune pour l'humanité. Mais c'est quelque chose de tout à fait important et donc si vous approuvez en plus cette feuille de route, vous donnez la possibilité au président d'Amiens Métropole de solliciter des concours financiers auprès de la Région, de l'État et de l'Union Européenne, et donc je vous engage à donner ce quitus de façon à pouvoir aller aux différents guichets. Je vous remercie.

M. GEST : Merci, cher collègue. Je vois la main de René ANGER, puis celle de Monsieur LESSARD se lever. René ANGER.

M. ANGER : Oui, Monsieur le Président, notre collègue Olivier JARDÉ vient de nous présenter ce qui est engagé, qui n'est évidemment pas inintéressant. Mais simplement moi, je voudrais insister sur ce qui n'est pas fait, mais non pas parce que ce n'est pas uniquement pas fait ici. Ce n'est pas une critique d'ailleurs. Ce n'est pas le même agenda. Mais effectivement sur l'enjeu, qui a été souligné par Olivier JARDÉ, de la transition numérique.

Effectivement, ce n'est pas seulement une innovation technologique. C'est une véritable révolution culturelle et c'est une révolution économique, des modes de vie et une révolution dans la création de la valeur. Ce sont les données qui créent la valeur dans le monde dans lequel on est déjà et encore plus dans celui qui vient, et la question centrale, outre la question éthique et démocratique du contrôle, est la question de savoir qui va s'approprier ces données. Ces données, c'est... parce qu'on a parlé beaucoup de tuyaux, mais ce n'est pas inutile au fond. On a commencé avec Orange et on a évoqué le WiFi. Mais comme disait un grand philosophe bien connu, *Buitoni*, l'important

c'est ce qu'il y a dans la boîte. Mais en l'occurrence, l'important, c'est de collecter les données et d'en avoir la maîtrise pour pouvoir les ouvrir.

Au fond, on est engagés dans une bataille entre les territoires et les grands opérateurs californiens des nouvelles technologies : soit on laisse aspirer tout notre savoir, notre expertise, nos compétences et nos données par les géants américains, soit on trouve au niveau de nos territoires les moyens de gérer les données et de les capitaliser.

Je pense que les enjeux qui viennent, notamment en matière de mobilité sur les véhicules autonomes, appellent une maîtrise complexe des données et donc nous devrions, me semble-t-il, nous engager dans cette réflexion-là qui au-delà de telle ou telle application particulière consisterait à faire du territoire tout entier un laboratoire vivant permettant de récupérer des données, que les données soient des données d'ailleurs de la mobilité, de la santé, de l'administration, et d'être partenaires des applications. Je pense que c'est vraiment l'enjeu pour les années qui viennent. Si ce n'est pas nous qui le faisons – quand je dis « nous », c'est les collectivités territoriales ou généralement la puissance publique – ce sera les géants californiens qui le feront à notre place et qui aspireront toute la valeur. C'est vraiment un enjeu économique et politique majeur. Je ne suis pas sûr que nos concitoyens en aient bien conscience et je pense que le travail qui est fait par Olivier permet au moins de créer un cadre pour en discuter et avancer avec des applications, mais il faut aller beaucoup plus loin et très vite parce que sinon on sera très vite dépassés.

M. GEST : Merci. Jacques LESSARD.

M. LESSARD : Merci, Monsieur le Président. Merci à Olivier JARDÉ d'avoir posé ce cadre, nous permettre d'avoir un échange sur le sujet. Merci aussi à la Région parce que si je comprends bien, c'est la Région qui nous a sollicités sur ce chemin.

C'est vrai que la transformation numérique du territoire, nul ne peut songer y échapper et par conséquent il est important et utile de tenter de définir une stratégie. Le document qui est fourni, que nous n'avons pas vu en commission malheureusement mais nous l'avons découvert il y a quelques jours, s'efforce de poser un cadre et c'est déjà un point positif.

Cependant, un certain nombre de questions peuvent se poser pour enrichir la réflexion, ce qu'a commencé d'ailleurs dans sa présentation Olivier JARDÉ et je partage certaines de ses questions. Les impacts sur l'économie et la société, les relations humaines, sont considérables, à l'échelle d'une véritable révolution en effet dont on ne mesure pas toutes les conséquences sur la vie de chacun de nos concitoyens en termes d'accès au droit, d'accès au travail, en termes de libertés individuelles. Le développement numérique qui absorbe la quasi-totalité de la société et de son fonctionnement montre aussi certaines fragilités qui en cas de dysfonctionnement peuvent rapidement paralyser l'activité humaine. Une forme de dépendance s'installe sans garde-fou et on manque de recul sur la suite.

Alors, le document met l'accent sur plusieurs points que j'ai relevés. Ce n'est pas exhaustif. L'innovation numérique et sociale qui doit s'appuyer sur la dématérialisation des services, laquelle est censée réduire les coûts et simplifier les relations entre le citoyen et l'administration. C'est la fameuse e-administration pour parler anglais. Ce n'est pas si évident effectivement quand un quart de la population subit ce que l'on appelle la fracture numérique tout simplement par illettrisme, oui. Effectivement, il y a au moins 15 % d'illettrés par exemple dans notre ville. L'illettrisme qui précède l'illectronisme. D'autres personnes ne sont pas illettrées, mais n'ont pas accès à ces moyens modernes. Donc moi, j'estime que le non-recours au droit est aggravé, me semble aggravé par la difficulté d'accéder et de comprendre les formulaires et les démarches. La non-disposition d'un

smartphone aussi ne permet pas de s'y retrouver. On nous a signalé que des permanences d'élus sont parfois submergées par ce type de situation où les gens viennent demander au secours parce qu'ils ont du mal à faire valoir leurs droits et d'ailleurs cet aspect mériterait que la feuille de route soit validée aussi en conseil municipal puisque l'action sociale se situe à ce niveau-là. Il faut également que les matériels mis à disposition fonctionnent. On a eu l'exemple des billetteries de bus, mais bon c'est une autre histoire, où les gens se sont retrouvés un petit peu dans la nature.

Sur la e-économie, une réflexion sur les dérives de l'ubérisation de la société qui transforme l'emploi en s'appuyant sur des plateformes et les technologies pourrait aussi être abordée dans ce document pour que chacun soit éclairé sur le phénomène de transformation des rapports entre salariés et employeurs qui sont considérablement bouleversés. On le voit. D'ailleurs, dans notre ville, un phénomène... comment dire... d'ubérisation est tout à fait visible. Il y a quelques années, il n'y avait pas autant de cyclistes avec une boîte sur le dos qui filaient dans les rues et les places de notre ville. On voit bien que c'est lié au développement de ce type d'économie.

En matière de développement durable, le dossier met aussi l'accent sur la réduction espérée des déplacements, les économies d'énergie dans l'habitat, la production d'énergie. C'est certainement possible, mais il ne faut pas perdre de vue qu'une société qui fonctionnerait de plus en plus sur la base de flux numériques va mobiliser davantage d'énergie, car tout échange ou stockage de données en consomme énormément. On ne le sait pas toujours ou on n'y pense pas : un mail plus une pièce jointe, c'est une ampoule allumée pendant une heure.

Le monde numérique est également aujourd'hui dominé par des systèmes mis en place par les fameux GAFAM. C'est porteur de menaces pour les libertés, voire la démocratie. René ANGER l'a évoqué un petit peu. Nulle part le document n'évoque la possibilité, par exemple, de recourir aux logiciels libres. Or, il me semble que c'est une solution qui peut faire contrepoids en la matière.

Enfin, dernière remarque : je trouve que l'idée de gouvernance numérique qui est proposée à la fin du document est une bonne idée pour garder la maîtrise, la connaissance et acquérir le recul nécessaire, au moins à notre niveau, et nous y sommes favorables si bien entendu l'ensemble des sensibilités peut y être représenté.

M. GEST : Merci. Y a-t-il d'autres observations, d'autres interrogations ? Non. Bien, je remercie... Ah ! Olivier JARDÉ souhaite répondre.

M. JARDE : Merci, Monsieur le Président. Merci aux deux questions. Nous sommes en présence d'une feuille de route, donc c'est une feuille de route avec un cap et des objectifs pour notre métropole. Donc, il faut partager ou discuter, mais c'est vraiment un objectif.

Alors, pour ce qui est des open datas, c'est vrai que c'est totalement nouveau, c'est-à-dire que ces données qu'on a tous sont une véritable richesse alors qu'autrefois, et c'est un peu la grande mutation, on essayait de cacher ces données. Mais c'est un levier de modernisation, de développement économique et également de transparence de la vie publique qui est tout à fait important. Alors, je répondrai à René ANGER qu'on a fait un pare-feu peut-être modéré, mais on a créé les clusters, un cluster numérique justement pour essayer localement d'utiliser nos propres données. C'est un point important de défense de nos données parce que si on n'avait pas ce cluster, c'est sûr que cela partirait un petit peu partout.

Alors, je suis très sensible également à ce que dit Jacques LESSARD pour tout ce qui est sociétal. Eh bien vraiment, nous avons intégré cette notion sociétale dans la métropole. Les tiers-lieux, c'est une première réponse, c'est-à-dire que c'est éviter les fractures en mettant à disposition du

matériel informatique connecté de façon à essayer d'emmener la totalité des citoyens, la totalité des usagers vers cette révolution numérique et ne pas laisser sur le côté, sur le bas-côté, une partie de notre population parce qu'effectivement il n'était pas du tout acceptable de laisser un quart de la population sur le bas-côté et cela, nous sommes tous ici dans cette salle tout à fait convaincus qu'il faut emmener tout le monde, et le tiers-lieu est également un cap qui nous permettra de répondre à cette question.

Et puis pour ce qui est de l'énergie, il faut bien dire quand même que le numérique permet, par une modulation, une adaptation très fine de nos besoins énergétiques, de faire des économies d'énergie, même si effectivement un mail c'est quelques minutes d'éclairage habituel. Merci.

M. GEST : Merci. Bien, je pense que tout le monde, de toute façon, a pris connaissance dans le détail des 29 pages de ce rapport extrêmement fouillé et qui balaie une grande partie des sujets que nous pouvons évoquer dans cette révolution numérique.

Je ne suis pas loin de penser, comme René ANGER, que la place du véhicule autonome va venir très vite et je pense qu'il faut qu'on en mesure toutes les conséquences qui peuvent d'ailleurs être extrêmement positives, bien sûr dans des villes comme les nôtres, mais également en milieu rural, parce que je pense qu'il y a des déplacements jusqu'à présent en milieu rural qui se sont révélés hors de portée financièrement souvent et qui pourraient le devenir dès lors qu'on aurait la possibilité de mettre en place des transports collectifs autonomes, et je pense qu'il y a là une vraie réflexion à mener. Cela fait partie des choses sur lesquelles... comment dirais-je... on peut travailler dans la mesure où le listing qui vous a été fait est extrêmement vaste mais à la limite peut très bien ne pas être considéré comme encore exhaustif. En tout cas, je retiens le fait que nous engageons une démarche. Nous allons solliciter des partenariats pour ce faire et nous ferons en sorte de mettre en place effectivement une structure de dialogue avec des élus, avec des partenaires extérieurs, avec des citoyens, de manière à ce que nous avançons le mieux possible pour que notre agglomération profite au mieux de cette révolution numérique.

Sur ce, je dois mettre aux voix le rapport qui m'autorise normalement à solliciter l'aide de partenaires financiers, notamment du FEDER. Je ne pense pas que vous serez hostiles à cela. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019. APPROBATION.

M. GEST : Le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2019 a été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée. Si vous n'avez aucune remarque à formuler, je vous propose de l'adopter. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Non. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

6 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.

M. GEST : Le point n° 6, ce sont les décisions du président. J'ai l'honneur de vous rendre compte de celles que j'ai prises entre le 12 septembre et le 16 octobre 2019 dans le cadre des délégations qui m'ont été confiées par la délibération du 17 avril 2014.

Avez-vous des remarques à formuler ou des questions ? Non. Je mets aux voix. Il n'y a pas de mise aux voix, mais oui, mais dans 20 ans, je poserai toujours la même question totalement inutile et donc on prend acte de ces décisions.

DONT ACTE

7 - DECISION MODIFICATIVE N°1. EXERCICE 2019.

M. MERCUZOT : Il s'agit effectivement de présenter la décision modificative de notre budget primitif, la première et la seule d'ailleurs probablement que nous proposerons pour cet exercice 2019.

Vous savez bien qu'à ce stade de l'année, cette décision modificative aboutit à prendre en compte les chiffres qui s'approchent au mieux de la réalité tant en dépenses qu'en recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, au mieux de la réalité parce que quand nous votons le budget primitif, et je vous rappelle qu'on le vote au mois de décembre de l'année qui précède l'année budgétaire, nous n'avons pas encore tous les éléments, notamment pour ce qui concerne les recettes. Et de la même façon, la vie des services, la vie des opérations peut faire qu'un certain nombre de retards ou au contraire un certain nombre d'avances dans l'exécution des projets nécessite le réajustement des recettes tout autant que des dépenses. Et il apparaît justement, concernant cette décision modificative 2019, qu'il est globalement proposé pour le fonctionnement d'ajuster les dépenses de 1,1 % en augmentation et les recettes de 0,53 % d'augmentation, et vous voyez donc que nous sommes amenés à vous proposer d'augmenter un peu plus, on va y revenir plus dans le détail, les dépenses que les recettes par rapport à ce qui était initialement prévu dans le budget primitif.

Concernant d'abord l'ajustement des recettes, on doit constater un mouvement qui ne manque pas de nous interroger, en tout cas si on l'a compris, il faut qu'on y reste particulièrement vigilants, qui est une diminution de ce que nous ont rapporté les impôts fonciers essentiellement sur les entreprises, notamment par le fait de décisions nationales qui viennent faire que pour les plus petites entreprises, en pratique les autoentrepreneurs, qui ont un chiffre d'affaires inférieur à 10 000 € par an, qui jusque-là étaient soumises à une CFE minimum dont les taux avaient été votés par cette assemblée il y a plusieurs années, ne sont plus, aujourd'hui, assujetties à cet impôt, ce qui amène à une diminution de nos bases et du même coup à cette perte de recettes fiscales qui n'est, mais c'est un classique, que partiellement compensée par des versements de l'État.

Il faut constater, concernant ces recettes, que les remboursements de personnel progressent principalement – c'est un mécanisme, je pense, qui vous est désormais familier – du fait des versements de la ville d'Amiens. Pourquoi la ville d'Amiens nous verse-t-elle en recettes des remboursements de personnel ? Eh bien, tout simplement parce que, vous le savez, notre administration est unifiée, que tous les agents sont métropolitains et qu'en conséquence les agents qui travaillent pour la ville sont remboursés par la ville, ce qui explique que nous ayons ces remboursements de personnel qui augmentent de 1 310 000 €.

De la même façon, les recettes d'activités des services augmentent de façon modeste mais tout de même (280 000 €), essentiellement d'ailleurs par la participation du Conseil Régional pour le dispositif Proch'Emploi.

Et puis, une petite recette, si je puis dire, de 100 000 € liée à la mutualisation, mais on doit constater que c'est un ajustement qui est tout à fait à la marge.

Concernant maintenant les dépenses qui, elles, sont proposées en augmentation de 2 360 000 €, c'est-à-dire 1,1 % par rapport au montant des dépenses que l'on a voté au budget primitif, il faut d'abord constater que les dépenses de personnel sont orientées à la baisse pour un montant de 1 880 000 € et ce 1 880 000 € à la baisse, en fait, doit se comprendre en intégrant la hausse, j'espère que je suis suffisamment clair, de 1 350 000 des frais que nous rembourse la ville. Ce qui veut dire qu'au total, concernant les dépenses de personnel purement métropolitain, elles sont en baisse de 3 120 000 €. Ce qui montre bien les efforts particuliers qui sont entrepris par notre collectivité intercommunale pour obtenir une bonne maîtrise de sa masse salariale.

Les dépenses d'activités des services, quant à elles, sont proposées à la hausse pour un montant de 3 590 000 €.

Parmi les montants qui sont significatifs pour expliquer ces 3 millions pratiquement 600 000 €, on peut d'abord mentionner pratiquement 1 million € qui correspond à la contribution forfaitaire pour l'exploitation et pour contrainte institutionnelle du nouvel équipement aquatique, Aquapôle, que chacun connaît bien, je pense.

Une augmentation sensible de pratiquement 570 000 € concernant la remise en état d'aires d'accueil des gens du voyage ou encore des réparations sur le Zénith que nous gérons en délégation mais dont nous sommes le propriétaire.

Et puis, un certain nombre d'entretiens des bâtiments culturels et sportifs pour les nouvelles communes qui nous ont rejoints il y a maintenant un an.

Et puis, de la même façon, une augmentation de 510 000 € pour des licences de logiciels, ce qui n'est pas sans lien d'ailleurs avec la question que nous venons d'évoquer.

Et puis, une augmentation de 900 000 € pour l'ensemble des fluides avec, pour beaucoup, des régularisations de factures qui auraient dû être imputées sur les exercices précédents, mais qui, pour diverses raisons, ne l'ont pas été et sont maintenant payées sur cet exercice-là.

Les subventions sont, quant à elles, proposées en hausse pour 350 000 € et ça comprend notamment l'ajustement de la subvention que nous versons à la Mission Locale Insertion Formation Emploi du Grand Amiénois et notamment en raison de l'activité qu'elle prend dans le cadre du plan local d'insertion emploi. Et puis également, pour quelque 100 000 €, des subventions en vue de la célébration du 800^e anniversaire de la construction de notre cathédrale, de la cathédrale Notre-Dame d'Amiens.

Voilà pour ce qui concerne, en termes de fonctionnement, eh bien, les augmentations tant en dépenses qu'en recettes, telles qu'elles vous sont proposées en fonctionnement.

Maintenant, il nous faut envisager la section d'investissement et les modifications qui sont proposées. Pour beaucoup de ces modifications, il s'agit d'ajuster les crédits de paiement, soit pour les décaler, enfin c'est-à-dire pour les décaler, soit pour les augmenter, ce qui veut dire que l'opération a avancé plus vite que ce qui était initialement envisagé, soit pour les diminuer, ce qui veut dire que l'opération a avancé moins vite que ce qui était envisagé.

Par contre, il me semble nécessaire naturellement de souligner l'augmentation de deux autorisations de programme. La première concerne l'autorisation de programme concernant la Licorne avec une augmentation de 330 000 € et, d'autre part, une augmentation de programme

conséquence concernant la voirie métropolitaine et beaucoup plus précisément pour les travaux liés au BHNS.

Il est en effet proposé d'augmenter les crédits de paiement en 2019 d'un peu plus de 7 millions €, 7,2 millions €, avec une augmentation globale de l'autorisation de programme de 7 millions €.

Je souligne d'ailleurs que les crédits de paiement, pardonnez-moi, l'autorisation de programme est augmentée non seulement en dépenses mais également en recettes puisque nous actons des participations de tiers, de partenaires à cette opération, que nous n'avions pas actées jusque-là dans nos budgets parce qu'elles n'avaient pas été formalisées et notamment, pardonnez-moi, l'intervention du FEDER par le biais du fonds ITI pour un peu plus de 3 millions € et puis pour un montant plus modeste, mais tout de même significatif de pratiquement 1 million €, la participation au titre du territoire à énergie positive (TEPCV).

Voilà pour les éléments, me semble-t-il, significatifs de cette DM concernant le budget principal.

Concernant les budgets annexes dont vous savez qu'ils sont assez nombreux, concernant notre métropole, je pense que les uns et les autres, vous avez suffisamment regardé le dossier qui vous a été présenté pour constater qu'il y a certes un certain nombre d'ajustements, mais que ce sont véritablement des ajustements pour l'ensemble des budgets et qu'ils ne nécessitent donc pas à ce stade, à moins naturellement qu'il y ait des questions, que je prenne davantage de votre temps qui, je le sais, est précieux.

M. GEST : Merci. Monsieur LESSARD.

M. LESSARD : Merci, Monsieur le Président.

Donc, la physionomie générale de cette décision modificative, c'est qu'avec une inscription de dépenses supplémentaires supérieure à celle des recettes nouvelles enregistrées, elle n'inversera pas la tendance d'un budget primitif déjà en tension. Nous enregistrons là + 1,23 million de recettes complémentaires et + 2,36 millions de dépenses supplémentaires, malgré la baisse conséquente de la ligne personnel propre à la métropole. En effet, je note particulièrement en dépenses de personnel une diminution de 5 %, soit 3,5 millions, par rapport à l'inscription prévue au budget primitif, ce qui ramène la ligne à un niveau inférieur au réalisé 2018. Pour moi, cela signifie que la progression habituelle au titre du Glissement Vieillesse Technicité, le fameux GVT, est largement effacée et que même un certain nombre de postes, à préciser, doivent être vacants.

En dépenses d'exploitation, le poste énergie subit un rappel important, mais ça, c'est le cumul des fois de factures qui ne sont pas arrivées à temps, et subit également les premières factures du fonctionnement d'Aquapôle qui commencent à tomber, vous l'avez rappelé.

L'annuité de dette du budget principal, qui enregistre une hausse de 3 % sur cette DM, augmente en ce moment de 1 million par an : elle était de 14,2 en 2017, 15,5 en 2018, maintenant 16,2 en 2019. J'attire l'attention là-dessus tout de même, mais le stock de dette global retracé à chaque commission des finances avec la situation de trésorerie est actuellement à un niveau record de 345 millions qui confirme logiquement la situation financière de notre collectivité à la recherche d'oxygène.

Au niveau de l'investissement, c'est la même orientation qui est prise avec les inscriptions supplémentaires en dépenses supérieures aux recettes, mais je n'insiste pas. D'ailleurs, vous avez le détail des nouvelles AP.

Sur les budgets annexes, notamment le budget annexe transports, on est sur la même trajectoire, bien sûr liée aux investissements du BHNS, et j'aurai deux questions à ce propos, à savoir est-ce que l'État a bien honoré sa promesse de subvention(s) des travaux du BHNS ? Et la seconde, c'est de savoir quand il sera possible de nous présenter le rapport annuel 2018 sur la DSP transports parce que nous manquons actuellement de repères sur l'évolution de ce poste de dépenses important sur la métropole.

Voilà, nous aurons évidemment le même vote sur cette DM que pour le budget primitif. Je vous remercie.

M. GEST : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je donne la parole à Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Oui, merci.

En réalité, un certain nombre des remarques formulées par notre collègue Jacques LESSARD prendraient plutôt leur sens dans les débats budgétaires à venir qui concernent notamment, on aura ça lors du prochain conseil d'Amiens Métropole, le débat d'orientations budgétaires. Car en réalité, par rapport au budget tel que nous l'avons adopté en 2019, il n'y a pas de remise en cause fondamentale des orientations telles que le budget les avait actées. Mais par contre, effectivement, les questions que vous soulevez, elles reviendront très naturellement et très spontanément dans le cadre du débat d'orientations budgétaires que nous aurons au mois de novembre prochain, lors du prochain conseil.

Donc, je propose, à moins que vous ne souhaitiez qu'on ne rentre maintenant dans ce débat, mais en même temps, évidemment que ce débat va lui aussi être impacté par le contenu du projet de loi de finances et que, comme traditionnellement chaque année, ce contenu, on en connaît la proposition, on sait que des choses sont en train de bouger, qu'un certain nombre d'amendements ont pu être déposés, notamment à l'initiative d'organisations de collectivités territoriales ou d'élus, et que le gouvernement a pu se montrer attentif à un certain nombre de ces amendements. Et donc, en fait à ce stade, il est encore un peu... enfin, il y a beaucoup d'éléments qui nous manquent pour tenir ce débat d'orientations budgétaires. Donc voilà, pour ma part, je veux bien qu'on rentre dans ce débat, mais on n'a pas tous les éléments. Et je souhaiterais, en constatant qu'il y a certes des ajustements, mais qui ne remettent pas fondamentalement en cause les équilibres tels qu'ils étaient prévus au budget 2019, que ces éléments de débat puissent attendre le prochain conseil d'Amiens Métropole puisque nous aurons là davantage d'éléments parce que le débat budgétaire au Parlement aura évidemment avancé.

Concernant le budget annexe transports, il n'y a pas de risque sur le paiement de la subvention de l'État, de la dotation de l'État. On est dans un mécanisme tout à fait traditionnel. Cette subvention a été notifiée. Il faut maintenant, pour percevoir le paiement, et c'est quelque chose auquel évidemment on s'attache, faire remonter les justificatifs, c'est-à-dire au fond les factures. Voilà. Et forcément, quand on travaille sur des sommes pareilles, il y a une vraie attention de part et d'autre d'ailleurs, de notre part à nous mais de la part aussi de l'organisme, que ce soit l'État en l'occurrence ou d'autres, qui nous verse ces subventions, mais il n'y a pas de danger là-dessus.

Et quant au rapport 2018 de la délégation transports, je n'ai pas d'éléments spécifiques. Peut-être mon voisin, qui regarde son portable, n'a pas d'éléments non plus. Je n'en sais rien. Peut-être. Cher Pascal, voudrais-tu... sur cet élément-là ?

M. RIFFLART : Nous sommes en octobre 2019. Théoriquement, les rapports d'activité viennent avec une bonne année et demie après. Donc normalement, on l'aura au printemps de l'année prochaine, Monsieur LESSARD.

M. GEST : Pour être tout à fait précis sur ce point-là, le rapport est sur Posactes et donc notre vice-président va pouvoir nous l'arrêter et ensuite le présenter. Voilà.

Juste un mot, Monsieur LESSARD. Je ne peux pas laisser passer votre expression : « Le budget primitif est en tension ». Je sais bien que vous n'étiez pas vous-même habitué aux investissements. Lorsque nous sommes arrivés, il y a une chose qui est sûre, c'est que compte tenu de l'inexistence de véritables investissements, il y avait des marges financières. Nous avons trouvé cela effectivement. C'est ce qui nous a aussi permis de nous lancer dans un programme d'investissement très conséquent parce qu'il fallait réveiller Amiens et son agglomération, et j'assume totalement le fait d'avoir décidé d'investir massivement sur l'ensemble du mandat.

Il se trouve que comme on est en fin de mandat, vous savez bien que les procédures sont ce qu'elles sont et les paiements arrivent maintenant et nous payons, en ce moment, effectivement chaque mois beaucoup de factures liées aux investissements que nous avons faits.

Lorsque nous avons prévu le programme prévisionnel des investissements, nous ne savions pas encore que nous allions perdre des recettes de l'État de façon massive et si nous avions pris un autre chemin, ça voulait dire double peine pour les habitants de la métropole : non seulement on est punis par l'État, punis d'ailleurs comme toutes les agglomérations de France, mais en plus de ça on diminuait les investissements et on ne permettait pas de rendre de nouveau cette agglomération et cette ville lisibles, visibles, et c'est la raison pour laquelle nous avons volontairement décidé d'investir. Et vous savez très bien que quand on revient à un niveau d'investissement tel que ceux que vous faisiez, eh bien, la santé financière et notamment l'endettement, ils baissent très vite. Et donc, je n'ai jamais caché qu'à partir du moment où nous décidions d'investir massivement, il y aurait une dégradation du niveau d'endettement de la collectivité, sans crier au feu pour autant. Ça a toujours été limpide. Ça a toujours été dit tant par Benoît MERCUZOT que par moi-même parce que c'est la réalité.

Et je suis fier de ce que nous avons fait parce que nous avons relancé cette ville. Nous avons réveillé la ville. Nous avons équipé cette ville comme il le fallait et nous avons effectivement remis en Ligue 1 non seulement l'équipe de football mais l'ensemble de la ville. C'était ça l'objectif.

Et nous avons pris des risques. Nous avons pris des risques. Oui, nous avons pris des risques. Et par exemple, le risque que nous avons pris en décidant de nous équiper de bus à haut niveau de service extrêmement innovants, c'est un risque que nous assumons également totalement, comme d'ailleurs... Le fait est qu'on parle beaucoup moins du bus maintenant qu'il fonctionne correctement ou en tout cas que son fonctionnement progresse de jour en jour. Donc voilà, nous avons souhaité le faire.

De là à prétendre qu'il y a des difficultés financières de l'agglomération, vous savez très bien, vous et tous ceux qui ont regardé, paraît-il, de près les comptes de la ville ou de l'agglomération ces dernières années, que les comptes administratifs sont très clairs dans ce domaine.

Donc prétendre que la situation, le budget était en tension, que nous avons des records d'endettement, etc., c'est regarder par le petit bout de la lorgnette et moi, je vous dis franchement, et je l'ai toujours dit également, bien sûr qu'il faudra faire une pause au niveau des investissements. Bon, ça correspondra peu ou prou aux deux premières années de mandat,

comme on l'a fait d'ailleurs lors de ce mandat-ci : en 2014 et 2015, il n'y avait pas une quantité d'investissements. Donc, c'est toujours comme ça, vous le savez très bien, en début de mandat. Et on ne peut pas de toute façon sans cesse investir à des niveaux pareils et on n'aura pas à refaire à nouveau le stade de la Licorne. On n'aura pas à construire un moyen de transport moderne. On n'aura pas à faire un centre aquatique supplémentaire, etc.

Et donc, c'est la raison pour laquelle, je répète, ce qui a été fait l'a été en toute connaissance de cause et nous assumons pleinement ce que nous allons faire et il faut cesser, ici ou à l'extérieur, d'effrayer les populations sur une situation qui n'a rien à voir avec celle qui est la réalité de ce que nous connaissons et que nous verrons encore l'année prochaine, en juin prochain, lorsque le compte administratif 2019 sera présenté. Voilà. Donc, c'est la raison pour laquelle il ne faut rien exagérer ; il faut regarder la réalité en face.

Exceptionnellement, Monsieur LESSARD, je vous redonne la parole.

M. LESSARD : J'apprécie le côté exceptionnel. Non, mais vous avez évoqué le niveau des investissements du mandat précédent. Je rappelle à l'assemblée qu'il est tout à fait comparable à celui des mandats antérieurs. Donc il n'y a rien, là, d'exceptionnel de le noter et ce n'était pas un niveau d'investissement qui soit dégradant pour notre agglomération ou pour notre ville. Donc, le niveau était exactement celui de la trajectoire des années précédentes depuis que la métropole existait. Voilà, je tenais à le préciser sans polémiquer parce que vous pourrez regarder que ce soit en charge brute ou même en charge nette, encore plus : c'était comparable au niveau moyen. Voilà.

M. GEST : Vous avez le droit de le penser, mais j'avoue que je mets votre parole en doute, pardonnez-moi de vous le dire, parce que les investissements qui avaient été réalisés avant, les équipements nouveaux qu'il y avait, c'était sans commune mesure avec ce que j'ai cherché à trouver dans les 6 ans de mandat. Mais on ne va pas refaire l'histoire. C'est un fait. D'ailleurs, la preuve qui a été donnée, c'est les capacités financières qu'il y avait ici parce qu'évidemment, quand il n'y a pas de réalisation, il y a des moyens financiers et ce d'autant plus que je rappelle que vous aviez augmenté la fiscalité. Donc effectivement, il y avait de la marge supplémentaire.

Voilà ce que je tenais à dire au passage et maintenant nous allons mettre aux voix cette DM1.

ADOPTE

Observations :

M. LESSARD, Mme ANNOOT, M. CARDON, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme LION LEC (pouvoir à M. ANGER), Mme BERGER (pouvoir à M. HUTIN) et M. HADOUX ont voté contre.

**8 - AMIENS. R+1 ENTREE DU BATIMENT ET ANNEXE 1 PORT D'AVALE (DIT CHATEAU D'EAU).
REPLACEMENT DES DEUX MENUISERIES BOIS. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.**

M. GEST : Il s'agit de m'autoriser à déposer les autorisations administratives nécessaires au remplacement des menuiseries d'entrée au bâtiment dit le château d'eau, 1 port d'aval, par des menuiseries assurant une meilleure étanchéité et présentant des coefficients d'isolation permettant de garantir une isolation. L'opération permettra également la mise aux normes de sécurité de ces accès.

Y a-t-il des observations ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

9 - AMIENS. AQUAPOLE. TRANSFERT DE PROPRIETES AU PROFIT D'AMIENS METROPOLE.

M. GEST : Par délibération du 22 octobre 2015, Amiens Métropole a décidé de réaliser un espace aquatique, l'Aquapôle, rue Alexandre Dumas par délégation du service public sous la forme d'un contrat de concession. Son emprise est située sur des parcelles appartenant à Amiens Métropole et à la ville d'Amiens, où apparaît le tracé du BHNS. Il convient de régulariser la situation foncière afin que le terrain d'assiette de cet équipement devienne l'entière propriété d'Amiens Métropole. Compte tenu de l'intérêt général que représente cet équipement, je vous propose d'acter le transfert de propriétés moyennant l'euro symbolique ; la ville d'Amiens a délibéré la semaine dernière.

Y a-t-il des questions ? La parole à Brigitte FOURÉ.

MME FOURE : Oui, juste un mot pour préciser qu'en conseil municipal, on a adopté, en effet, cette délibération parce qu'il nous a semblé logique de rétrocéder à l'euro symbolique ce terrain qui appartenait à la ville. C'est un choix que nous avons fait en conseil municipal, sachant que ce terrain aurait pu être valorisé d'une autre façon, si nous avions décidé d'en faire une promotion immobilière, par exemple, ou tout autre élément d'un montant pécuniaire infiniment plus valorisant pour le contribuable amiénois. Mais il nous a semblé que c'était conforme au bien commun que de le rétrocéder à l'euro symbolique à Amiens Métropole parce qu'évidemment Aquapôle intéresse tous les habitants d'Amiens Métropole et singulièrement les habitants d'Amiens évidemment, et qu'en fait le fait que la compétence sport soit une compétence métropolitaine et non une compétence ville n'est qu'anecdotique, si vous me permettez l'expression, par rapport à l'intérêt du projet dans son ensemble.

M. GEST : Monsieur LESSARD.

M. LESSARD : Oui, merci. Madame le Maire m'a enlevé l'essentiel de mon intervention. Le même constat nous a conduits à nous abstenir et donc nous nous abstiendrons ici également.

M. GEST : Pas d'autres observations ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte

Observations :

M. LESSARD, Mme ANNOOT, M. CARDON, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme LION-LEC (pouvoir à M. ANGER), Mme BERGER (pouvoir à M. HUTIN) et M. HADOUX se sont abstenus.

10 - APPEL A PROJETS CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DES ENR DE L'ADEME ET DU CONSEIL REGIONAL HAUTS-DE-FRANCE. DEPLOIEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET CANDIDATURE D'AMIENS METROPOLE.

M. DESSEAUX : Je vous rappelle, mes chers collègues, qu'Amiens Métropole a adopté en mai 2019 sa feuille de route visant l'autonomie énergétique du territoire à horizon 2050. Elle vient d'achever son étude de planification et de programmation énergétique qui a d'ores et déjà identifié un certain

nombre de projets de production d'énergies renouvelables sur le territoire. La collectivité est donc en capacité de candidater à cet appel à projets qui lui permettra de bénéficier de l'accompagnement prévu en termes d'animation et de faire bénéficier les maîtres d'ouvrage des subventions d'études et d'investissement propices à la réalisation des projets.

Je vous propose donc d'approuver notre stratégie de déploiement des projets d'énergies renouvelables sur le territoire, de valider l'enquête spécifique et d'autoriser Monsieur le Président à candidater à l'appel à projets.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Oui. Merci, Monsieur le Président.

Donc là effectivement, il y a une proposition, en gros, de demander un financement de l'ADEME dans le cadre de ces contrats territoriaux. Simplement, en premier point, dans l'article 1, vous dites qu'on adopte une stratégie de déploiement des énergies renouvelables. Alors, il y a effectivement ce qu'on a eu sur l'autonomie énergétique, mais je crois que ça fait plus référence à l'étude de planification et de programmation énergétique dont on n'a jamais été destinataires, qu'on n'a jamais vue en commission, j'en ai déjà parlé à Monsieur DESSEAUX. Donc, ce serait bien qu'on ait quand même ce document à la fois état des lieux et puis de stratégie de déploiement des énergies renouvelables.

M. DESSEAUX : En effet, lors de la commission développement durable, ça a été évoqué et je peux vous dire que le document a été élaboré. Je l'ai là, devant moi. Il va vous être transmis. J'ai eu le document en ma possession, on a travaillé dessus depuis la commission développement durable. Dans un premier temps, nous avons élaboré une liste, mais vous aviez souhaité aussi qu'il y ait les programmes, les dates, etc. dans le tableau. Il a été ... il va vous être transmis ces jours-ci. Désolé, il ne l'a pas été pour le conseil, mais c'est suite à la réunion développement durable.

M. GEST : D'autres questions ? Non. Je mets donc aux voix ce rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

**11 - PLAN D'ACTION ET DES OBJECTIFS DU CONTRAT OBJECTIF DECHET ECONOMIE CIRCULAIRE.
VALIDATION.**

M. DESSEAUX : Par délibération en date du 19 avril 2018, Amiens Métropole a approuvé la contractualisation d'un Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire (CODEC) avec l'ADEME Hauts-de-France pour une période de trois ans. Dans le cadre de ce conventionnement, il convient d'approuver le plan d'action, les objectifs et le budget, estimé à 581 500 € répartis sur trois ans et pour lesquels l'ADEME participe à hauteur de 77 %, soit 450 000 €, et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur HUTIN, oui.

M. HUTIN : Oui. Donc là, c'est un premier dossier sur l'économie circulaire qui va en lien avec, je dirais, les autres axes de votre politique déchets à laquelle je contribue et je crois qu'il va y avoir un comité de pilotage.

M. GEST : Oui.

M. HUTIN : Donc voilà, je pose ma candidature auprès de vous, si je peux avoir aussi l'honneur de pouvoir participer à cette commission pour pouvoir faire la liaison entre les différentes politiques de prévention déchets.

M. GEST : Bien. Patrick DESSEAUX.

M. DESSEAUX : Oui, je prends acte. Effectivement, Monsieur HUTIN, vous participiez d'ailleurs au dossier suivant puisque vous faites partie de ce comité de pilotage. Et pour celui-là, il n'y a pas de problème, vous serez invité, donc, à ces comités de pilotage.

M. GEST : Pas d'autre(s) remarque(s) ? Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**12 - VALIDATION DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ASSIMILES
2018/2024.**

M. DESSEAUX : En application du code de l'environnement, les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir « un programme de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre ».

Je vous propose de fixer, à l'issue du plan en 2024, l'objectif de 15 % de réduction du ratio de production des déchets ménagers assimilés par rapport à l'année de référence bien entendu qui est 2010. En accord avec la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, un objectif intermédiaire de baisse de 10 % est fixé pour l'année 2020, toujours en rapport avec l'année de référence 2010.

Je vous propose donc d'approuver le projet local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2018/2024.

M. GEST : Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Les dossiers s'enchaînent. Merci. Donc là, ça fait suite effectivement à la consultation publique de ce programme, comme c'est effectivement réglementaire et voilà, la conclusion, ça a été aussi de dire que l'objectif qui avait été fixé initialement n'était pas suffisant, ne respectait pas les engagements de la loi, ce que des citoyens nous ont relevé. Donc, très bien. On augmente du coup l'objectif global. Simplement, en termes d'efforts à faire par rapport à ce qu'on a déjà fait, on a une réduction par deux des réductions qu'on vise, c'est-à-dire que jusqu'à maintenant on a eu - 13 kg de déchets par an et pour la période 2020-2024, on réduit à - 7 kg. Donc voilà, on se fixe un objectif qui est moins ambitieux que ce qui a été réalisé.

M. DESSEAUX : En effet, vous l'aviez abordé lors de la commission. Comme nous avons déjà travaillé énormément dans le cadre des déchets et de la diminution, il restera... et vous m'aviez demandé si on ne pouvait pas augmenter ce pourcentage entre notamment 2020 et 2024. Alors là, c'est vrai que là on s'appuie sur les références 2010, mais sachant que la baisse atteinte est déjà importante pour 2020.

M. GEST : Pas d'autre(s) remarque(s) ? Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 - TAUX D'AVANCEMENTS DE GRADES. ANNEE 2019.

MME FOURE : Donc conformément à la législation en vigueur, il incombe à la collectivité de fixer le taux d'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux, après avis rendu par le comité technique, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale parce qu'ils ont un régime particulier.

De plus, le protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations prévoit l'application de dispositions transitoires pour le traitement de ces avancements de grade.

Ainsi, au regard de ce contexte transitoire, je vous propose d'adopter les taux annuels d'avancement de grade, pour l'année 2019, tels qu'ils figurent dans le tableau annexé et selon les conditions exposées dans la délibération qui a été mise à votre disposition.

À noter que ces taux seront appliqués à l'ensemble de l'effectif des agents fonctionnaires remplissant les conditions pour un avancement de grade et qui sont identiques à ceux de l'année passée.

M. GEST : Des questions sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

14 - REGIME INDEMNITAIRE. AGENTS DE LA FILIERE POLICE MUNICIPALE.

MME FOURE : Je vous propose d'approuver la mise en place d'un régime indemnitaire pour les agents de la police municipale, notamment par la création d'une indemnité spéciale mensuelle de fonctions et la revalorisation de l'indemnité d'administration et de technicité.

Par ailleurs, dès l'année 2020, il sera introduit une part variable (c'est 1 point seulement par rapport à la totalité, 1 point ajouté au taux de la part fixe) liée à la manière de servir avec révision annuelle lors de l'entretien professionnel. Ce dispositif représente une dépense de 50 000 € pour la collectivité.

Je vous rappelle que les agents de la police municipale sont des agents qui effectuent exclusivement des tâches municipales. Mais compte tenu de notre mode de fonctionnement et de la mutualisation de nos services, ce dossier qui est passé bien sûr en conseil municipal la semaine dernière est amené à passer aussi aujourd'hui et évidemment les 50 000 € qui sont prévus feront partie du remboursement que la ville effectue auprès de la métropole chaque année.

Juste un mot pour ajouter que les agents de la filière police municipale obéissent à un statut particulier et que c'est la raison pour laquelle il y a aussi un régime indemnitaire spécifique qui est prévu et que nous venons de toiler, enfin que nous allons toiler plus exactement si vous votez cette délibération.

M. GEST : Merci. Questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTE

Observations :

M. LESSARD, Mme ANNOOT, M. CARDON, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme LION-LEC (pouvoir à M. ANGER) et Mme BERGER (pouvoir à M. HUTIN) ont voté contre.
M THÉVENIAUD s'est abstenu.

**15 - CONTRAT DE PREVOYANCE COLLECTIVE COMPLEMENTAIRE A ADHESION FACULTATIVE.
PROROGATION DE LA CONVENTION AU PROFIT DES AGENTS D'AMIENS METROPOLE POUR MOTIF
D'INTERET GENERAL.**

MME FOURE : La collectivité propose un contrat collectif de prévoyance aux agents visant à garantir un maintien de salaire en cas de maladie d'une durée supérieure à 90 jours. Le prestataire agissant en tant qu'intermédiaire de gestion du groupe "Humanis Prévoyance" est Collecteam.

La convention arrivant à échéance, je vous propose de la proroger d'une année par avenant tel que prévu par l'article 19 du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 et ce jusqu'au 31 octobre 2020 pour motif d'intérêt général.

Je vous précise par ailleurs que d'ici le 31 octobre 2020, un nouvel appel d'offres sera lancé afin d'identifier le nouveau prestataire, partenaire important dans notre politique de ressources humaines et sachant donc que la collectivité participe, mais que c'est sur la base du volontariat que les agents souscrivent ce contrat de prévoyance.

M. GEST : Merci. Questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16 - DON DE JOURS DE REPOS AU BENEFICE DES PROCHES AIDANTS.

MME FOURE : Alors ça, c'est un beau dossier sur le plan humain. Je trouve que ça mérite d'être mis en valeur, puisque vous savez probablement que suite à la publication du décret n°2018-874 du 9 octobre 2018, un agent public civil peut, sur sa demande, signifier par écrit à l'autorité territoriale qu'il renonce sans contrepartie à tout ou partie de ses jours de repos non pris, qu'ils aient été affectés ou non sur un compte épargne-temps, au bénéfice d'un autre agent public relevant du même employeur, qui vient en aide à une personne atteinte d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité ou présentant un handicap.

Donc évidemment, il s'agit pour nous de favoriser cet échange citoyen, solidaire, et qui est un bel exemple de solidarité qui s'applique au sein des services et en général, c'est à l'intérieur d'un service qu'un agent est prêt à donner un ou plusieurs jours de congé au profit d'un autre agent, d'un autre de ses collègues dont un enfant est souffrant d'une longue maladie ou dont un conjoint est souffrant d'une longue maladie.

Donc je voulais mettre ça en valeur parce que c'est un dispositif qui fonctionne et que nous étendons ici au maximum pour permettre à des personnes, notamment dont la famille est atteinte d'une grave maladie, de prendre soin de lui.

Donc, je vous propose d'approuver cette délibération qui en définit la réglementation et les modalités.

M. GEST : Merci. C'est effectivement une belle démarche et je sais qu'il y a des agents qui sont tout à fait prêts à se lancer dans cette démarche-là.

Pas de question(s) ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

17 - ADHESION A L'ASSOCIATION IN COACH. ANNEE 2019.

MME FOURE : Avec l'accent, et ce sera le dernier dossier que je vous présenterai. L'association In Coach intervient dans le domaine du coaching interne professionnel. Par le biais de rencontres et de documentations, elle favorise l'échange d'expériences et de savoir-faire. Aussi, je vous propose d'adhérer à cette association pour un montant de 250 € pour l'année 2019.

M. GEST : Pas de question(s) ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

18 - AMIENS. CLESENCE. ZAC GARE LA VALLEE. ILOT A30. CONSTRUCTION DE 40 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX COLLECTIFS (21 PLUS, 15 PLAI, 4 PLS). PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

M. DELARUE : CLESENCE sollicite cette participation à la construction de 40 logements locatifs sociaux, dont 21 PLUS et 15 PLAI (il y a aussi quelques PLS mais ça n'ouvre pas droit à subvention), qui se situent sur l'îlot A30 de la ZAC Gare.

J'ajoute que, au surplus de ce que je viens d'indiquer, il y a également 6 logements individuels prévus en prêt social location-accession (PSLA) et j'ajoute qu'ils sont déjà tous réservés.

Il vous est donc proposé de répondre favorablement en versant une somme de 144 000 € correspondant à la subvention classique et habituelle de 4 000 € par logement PLUS et PLAI. Il convient dès lors d'approuver la convention afférente et d'autoriser notre président à la signer.

M. GEST : Merci. Questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

19 - AMIENS ET PONT DE METZ. SIP. ACQUISITION DE 116 LOGEMENTS APPARTENANT A SIA HABITAT. TRANSFERT DE GARANTIE D'EMPRUNTS. AVENANTS.

M. DELARUE : La SIP a souhaité acheter 116 logements situés à Amiens et Pont-de-Metz à SIA Habitat et donc il est proposé d'approuver, enfin il vous est demandé d'approuver le transfert de la garantie des emprunts qui avait été précédemment été accordée à SIA Habitat au profit de la SIP, d'approuver les avenants correspondants et d'autoriser le Président à les signer.

M. GEST : Merci. Questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

**20 - CAMON. OPH D'AMIENS METROPOLE. CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
RUE DANIELLE CASANOVA. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.
GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.**

M. DELARUE : L'OPH d'Amiens sollicite cette garantie de notre collectivité pour le remboursement d'un prêt de 1 145 084 € pour financer la construction des logements locatifs sociaux que je viens d'indiquer.

Le programme consiste, en réalité, à la construction de 12 logements individuels locatifs (nous avons 8 PLUS et 4 PLAI) comprenant 8 logements de type 3 de plain-pied avec jardin et 4 logements de type 4 en R+combles également avec jardin.

Le prix de revient de ce programme est évalué à près de 2 millions d'euros et les biens seront livrés pour juin 2020.

Il convient d'autoriser Monsieur le Président, si vous en êtes d'accord, à signer la convention afférente.

M. GEST : Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur ce projet ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme VANDEPITTE n'a pas pris part au vote.

**21 - CREATION DU BARREAU ROUTIER D'ACCES CHU. CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS.
AVENANT N°1.**

M. RENAUX : Je vous propose d'approuver l'avenant n°1 à la convention de fonds de concours qui lie Amiens Métropole et le Département de la Somme, pour la création du barreau routier d'accès au CHU, section diffuseur de l'A29 – avenue Paul Claudel et d'autoriser Monsieur le Président à le signer. Il s'agit de prendre en compte les apports financiers de la Région et on ramène le financement des différentes collectivités à 33,33 %.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte

Observations :

M. LESSARD, Mme ANNOOT, M. CARDON, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme LION-LEC (pouvoir à M. ANGER) et Mme BERGER (pouvoir à M. HUTIN) se sont abstenus.

22 - DURY. RUE DU FOND LAGACHE. SOCIETE UNILET. ACQUISITION D'EMPRISE.

M. RENAUX : Par délibération du 9 novembre 2017, la collectivité a décidé de créer un rond-point avenue Paul Claudel et rue du Fond Lagache à Amiens pour relier le projet de barreau sud du Département de la Somme. Les travaux étant réalisés, Amiens Métropole doit régulariser la situation foncière. Dans ce contexte, je vous propose d'approuver l'acquisition auprès de la société UNILET d'une emprise d'environ 518 m² à prendre dans la parcelle sise à Dury et cadastrée section A n°636, moyennant le prix de 7,62 € par m², soit un prix total de 3 947,16 €.

M. GEST : Pas de problème(s) pour ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

23 - ESTREES-SUR-NOYE. AMENAGEMENT D'UN TROTTOIR RUE DE LA CHAUSSEE. RD7. FONDS DE CONCOURS. CONVENTIONS.

M. RENAUX : C'est une intervention programmée en 2019 pour la réalisation d'un trottoir rue de la Chaussée pour un montant TTC de 10 000 €.

La participation financière de la commune d'Estrées-sur-Noye, de 30 % des dépenses HT et estimée à 2 500 €, est indispensable pour la réalisation de l'aménagement et il y a lieu, dans ce cadre, de signer une convention de financement.

Ces travaux se situant sur une route départementale, il importe qu'une convention technique et financière soit établie entre le Département de la Somme et Amiens Métropole. C'est pourquoi je vous propose d'approuver les conventions à intervenir et d'autoriser le président à les signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Fonds de concours, évidemment abstentions ! Ça devrait être acté dès le départ de la réunion, ce serait plus simple.

ADOPTE

Observations :

M. LESSARD, Mme ANNOOT, M. CARDON, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme LION-LEC (pouvoir à M. ANGER) et Mme BERGER (pouvoir à M. HUTIN) se sont abstenus.

24 - THEZY-GLIMONT. AMENAGEMENT DES RUES DE LA GARE, DE GLIMONT ET DE LA VANNERIE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTIONS.

M. RENAUX : Amiens Métropole a programmé en 2019 l'aménagement des rues précitées pour un montant total de 320 000 €. Dans ce cadre, je vous propose d'approuver la convention de fonds de concours à intervenir avec la commune de Thézy-Glimont pour un montant correspondant à 30 % des dépenses HT, estimé à 80 000 €. Par ailleurs, les travaux de la rue de la Gare se situant sur la route départementale 90E, je vous propose également d'approuver la convention technique et financière à intervenir entre le Département de la Somme et Amiens Métropole et d'autoriser le président à signer lesdites conventions.

M. GEST : Pas de problème(s), Monsieur le Maire de Thézy-Glimont ? Non. Très bien ! Je mets aux voix.

ADOPTE

Observations :

M. LESSARD, Mme ANNOOT, M. CARDON, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme LION-LEC (pouvoir à M. ANGER) et Mme BERGER (pouvoir à M. HUTIN) se sont abstenus.

25 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS DES TRES PETITES ENTREPRISES. SUBVENTIONS. CONVENTIONS.

M. FRADCOURT : Le Conseil d'Amiens Métropole a délibéré le 21 décembre 2017 sur sa participation au financement des aides et régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France.

Dans ce cadre, je vous propose de vous prononcer sur les neuf dossiers de demande d'aide aux investissements matériels des Très Petites Entreprises, pour lesquels notre intervention est sollicitée, pour un montant total de 46 640 €, sur un montant total d'investissements de 704 414 €.

Les entreprises concernées donc sont les suivantes :

- SARL ART'DHESIF
- SARL DENTAL PRO
- SARL LES GATEAUX DE MARGOT
- SAS POMME CERISE
- SAS CHOCO MIGNEAU
- SAS CENTRE MU
- SAS BEARS'TAVERN
- SAS LA BOITE A PATINS
- SARL BY MJ

Donc, je vous rappelle le principe : c'est 15 % de subvention donc sur le montant hors taxes de l'investissement avec un plafond à 6 000 €.

Les conventions afférentes sont à approuver et je vous demande d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

M. GEST : Pas de problème(s) sur ce rapport que je mets aux voix ?

ADOpte A L'UNANIMITE

26 - AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE. PROGRAMME CONCERTÉ POUR L'EAU 2019-2021. APPROBATION.

MME FINET : Afin de sécuriser le financement des investissements prévus pour la période 2019-2021 sur les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement et de pouvoir anticiper les évolutions du prix de l'eau, je vous propose d'approuver le Programme Concerté pour l'Eau établi conjointement avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Ce programme dresse la liste des projets d'Amiens Métropole sur lesquels l'Agence est susceptible d'intervenir financièrement, soit par le biais de subventions, soit par le biais d'avances remboursables.

Sur les années 2019 à 2021, cela représente au total 13 312 577 € de travaux répartis entre l'eau, l'assainissement et le pluvial, pouvant bénéficier d'aides à hauteur de 5 826 472 €, tous modes confondus.

Je souligne toutefois que ce Programme Concerté pour l'Eau n'a pas de valeur contractuelle et que chaque demande de subvention devra faire l'objet d'une instruction particulière par la Commission Permanente des Interventions de l'Agence de l'Eau.

Je vous remercie d'autoriser Monsieur le Président à signer lesdites demandes.

M. GEST : Questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR. BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT.

M. MERCUZOT : Il s'agit effectivement d'admettre en non-valeur un certain nombre de titres de recettes émis sur les budgets annexes eau et assainissement.

Cette mécanique de l'admission en non-valeur est bien connue. Je rappelle qu'elle permet d'avoir une sincérité des comptes, mais qu'elle n'éteint pas la créance et que le comptable public reste chargé de son recouvrement. Et c'est dans cet esprit que Madame la Trésorière du Grand Amiens et Amendes nous a fait état des créances relatives au budget annexe de l'eau et de l'assainissement au cours des années 2007 à 2019 et pour lesquelles elle demande l'admission en non-valeur. Les états en cause s'élèvent à 63 586,49 € pour le budget annexe de l'eau, et 56 421,51 € pour le budget annexe de l'assainissement. Et il est demandé par conséquent de bien vouloir accepter ces admissions en non-valeur et du même coup d'adopter la délibération qui vous est proposée.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE.

28 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR. BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE ECOPOLIS.

M. MERCUZOT : Il s'agit effectivement du même mécanisme mais qui nécessite une délibération différente puisqu'il s'agit d'un autre budget annexe, à la fois le budget annexe Ecopolis et en même temps, désolé, le budget principal.

Il s'agit en effet de constater que Madame la Trésorière du Grand Amiens et Amendes n'a pu recouvrer, au cours des années 2010 à 2018, un certain nombre de titres de recettes en raison de la modicité des sommes, de l'insolvabilité des débiteurs ou de la disparition de ces mêmes débiteurs. Il est donc proposé d'approuver leur admission en non-valeur pour un montant total de 34 212,23 €.

M. GEST : Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

29 - AMIENS. ZAC RENANCOURT. COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE (C.R.A.C.L.). ANNEES 2017-2018. AVENANT N°8 AU TRAITE DE CONCESSION.

M. MERCUZOT : Par cet avenant, il est proposé, d'une part, d'approuver ce compte rendu présenté par Amiens Aménagement, c'est-à-dire par l'aménageur, pour la réalisation de la ZAC Renancourt, et d'autre part, d'adopter le montant prévisionnel des dépenses qui s'élèverait à 39 332 000 € hors

taxes, ainsi que le montant prévisionnel des recettes estimé, quant à lui, à 30 540 000 € toujours hors taxes.

Ces recettes, évidemment, n'incluent pas la participation d'Amiens Métropole dont le montant à approuver s'élève à 8 792 000 € et dont il est précisé, dans le rapport que vous avez tous lu avec attention, qu'il est, ce montant de la participation de la collectivité, en augmentation de 5 100 000 € qui seront à payer à partir des exercices 2021.

Il est donc proposé également d'approuver et d'autoriser le président à signer l'avenant n°8 au traité de concession d'aménagement, dont l'objet est de fixer le montant et l'échéancier prévisionnel du versement de cette participation d'Amiens Métropole.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Jacques LESSARD.

M. LESSARD : Merci, Monsieur le Président.

Je note tout d'abord qu'on nous présente un compte rendu biennal alors que comme son nom l'indique, un CRACL est un compte rendu annuel, mais ce n'est pas l'essentiel.

Évidemment, le point essentiel ici, c'est l'orientation qui ressort de ce compte rendu, à savoir celle qui consiste à dédensifier et à favoriser l'habitat individuel. Cela a comme conséquence un coût supérieur pour la collectivité lié à une viabilisation qui reste bien évidemment équivalente, d'autant plus qu'elle s'accompagne d'une diminution des prix de cession au mètre carré de surface de plancher.

Cette orientation, je le souligne, qui peut se comprendre dans ce secteur demeuré très villageois en entrée de ville, avait déjà été prise en 2013, mais vous l'avez encore plus accentuée depuis 2016. C'est rappelé dans le compte rendu. La conséquence chiffrée est donc bien de porter, comme vous l'avez dit, la participation prévisionnelle de 3,7 millions à 8,8 millions à échéance.

Il faut néanmoins s'interroger sur notre politique d'utilisation des espaces par rapport à nos objectifs de développement durable qui nous imposent de limiter l'artificialisation des sols, la consommation de terres agricoles, l'étalement urbain et ce d'autant plus que l'on sait que 11 % des logements de notre ville, essentiellement des logements privés, sont aujourd'hui vacants. Je pense qu'on ne pourra pas échapper à cette situation paradoxale sans trouver une ou des solutions pour réduire ce taux de vacance.

Comme le note le CRACL, cela renvoie aussi à la capacité d'absorption de la production de logements par le marché immobilier. Des projets immobiliers dans le diffus, sur des friches industrielles proches viennent concurrencer nos ZAC. Doit-on laisser faire sans réguler ? C'est une question que l'on peut se poser.

Deux autres sujets.

Tout d'abord, la mixité des activités, qui est le cas ici, doit être expliquée en amont aux riverains et aux nouveaux occupants pour éviter les surprises du type de celles de la ZAC Paul Claudel. On est là en plein dans le sujet, si certains projets se concrétisaient. Dans le secteur, il y a l'éco-parc qui est à côté. Donc, l'importance de l'information en amont pour les riverains et les futurs occupants qu'ils devront peut-être voisiner avec des activités, qu'elles soient tertiaires ou voire industrielles, même si on couvre le vocable d'écologie.

Deuxième point : la qualité architecturale et paysagère. Les vues sur Amiens et la cathédrale doivent être sauvegardées, mais ça, je sais que vous en êtes convaincus. Néanmoins, quand on regarde dans le rapport, l'îlot D5 qui est présenté n'est pas forcément rassurant de ce point de vue, non plus quand on emprunte l'avenue qui s'appelle maintenant François Mitterrand et que l'on regarde vers l'horizon amiénois, l'horizon de la ville. Il est évident que les constructions qui vont sortir de terre à cet endroit-là vont modifier le profil, le paysage, et il faut absolument veiller à l'insertion. Mais bon, je pense qu'on est d'accord, mais après il y a la réalité que l'on constate lorsque les constructions sont bâties.

Voilà, je vous remercie de m'avoir écouté.

M. GEST : Merci. Y a-t-il d'autres observations ?

M. MERCUZOT : Oui, quelques éléments au moins de réponse.

D'abord, pour rappeler que ce CRACL, effectivement qui est bisannuel pour cette occasion, retrace ce qui a été fait durant ces années 2017 et 2018. Et précisément, s'il retrace cela sur deux ans plutôt que sur un an, cela révèle que cette ZAC s'est cherchée pendant un certain temps et qu'il a fallu effectivement retravailler la programmation pour un certain nombre de raisons, mais que chacun connaît bien, et que vous avez vous-même soulignées d'ailleurs : la volonté qu'il y a de la collectivité d'avoir une qualité à cet endroit-là spécifiquement de la ville, une qualité paysagère, etc. Et la vraie difficulté, je la retire de vos propos au fond, c'est qu'il faut effectivement trouver un bon équilibre entre différents objectifs, non pas forcément contradictoires, mais il faut concilier des éléments qui, a priori, vous les avez vous-même mentionnés, peuvent apparaître comme étant contraires.

C'est donc à ce titre qu'un travail de discussion en profondeur a été revu, a été fait avec l'aménageur et que les orientations voulues par la collectivité, et notamment cet accroissement du nombre de logements individuels paraît véritablement une nécessité parce que c'est une demande forte de la population. Eh bien, notamment cet élément amène, puisqu'on veut être transparents du point de vue budgétaire, à cette conséquence que je vous indiquais qui amène à augmenter prévisionnellement, naturellement, la participation de la collectivité pour assurer l'équilibre financier de la ZAC.

C'est effectivement un travail qui doit d'ailleurs constamment être remis sur le métier puisque par définition, une ZAC est une opération qui vit, est une opération qui peut connaître des aléas en fonction de la situation globale de l'immobilier sur le plan national, sur le plan local, en fonction d'autres éléments qui pourraient intervenir. On en est à ce stade-là à la fin de l'année 2018.

Voilà ce que, objectivement, on peut dire de cette ZAC aujourd'hui et des opérations qui sont données à l'aménageur en en tirant, à ce stade, les conséquences financières qui pourront évoluer, le cas échéant, dans les années à venir, au fur et à mesure où la ZAC se déroulera, rentrera effectivement, enfin continuera à construire à la fois des logements et de l'activité.

Voilà pour l'élément que je pouvais apporter.

M. GEST : Merci. Je voulais ajouter deux, trois petites choses.

Tout d'abord, je partage votre avis, Monsieur LESSARD, sur l'importance du taux de vacance de logements sur la ville, non pas dans le logement social puisque là il a très sensiblement baissé, mais malheureusement sur le reste des logements. C'est une problématique que nous allons

aborder dans le cadre de la révision du plan local de l'habitat parce qu'indéniablement il y a des mesures à prendre pour faire en sorte d'éviter cette évolution qui, pour une part, est due au fait que des gens, des propriétaires n'ont pas du tout entretenu leur logement et qu'il est quasiment inutilisable, et puis pour une autre part, parce que l'attrait de la nouveauté, de logements neufs fait qu'on s'intéresse moins aux logements plus anciens. Mais c'est une problématique qu'on a bien à l'esprit.

La deuxième chose que je voulais vous dire : vous avez pointé aussi les problématiques liées à l'artificialisation des sols et vous avez raison. C'est une problématique très complexe à prendre en compte parce que ça signifierait, si on l'adopte totalement, qu'on ne construit que verticalement ou quasiment. C'est un peu excessif « que », mais quand même. Or, chacun sait bien qu'aujourd'hui ça ne répond pas à l'aspiration des populations et Benoît MERCUZOT vient de l'exprimer.

Donc, c'est toute la difficulté que l'on a, de mettre en concordance des... comment dirais-je... des aspirations des habitants, sauf à se priver définitivement dans une ville de gens qui veulent faire construire leur maison individuelle, et puis évidemment la nécessité de ne pas sans cesse mordre sur les terres agricoles. C'est une problématique que nous aurons à prendre en compte dans la révision du SCOT, car l'État actuellement a dans l'esprit que ces révisions, ces évolutions se fassent avec 0 % de terres agricoles consommées. Vous voyez ? Donc, ça va nous obliger à des compensations ou alors ça voudra dire, dans quelque temps, qu'on ne sait pas très bien comment on développera l'habitat et pire encore, de mon point de vue, comment on pourra permettre le développement économique. Si on arrive à avoir des entreprises qui viennent nous faire des propositions et qu'on est obligés de leur répondre : « Écoutez, désolé, passez votre chemin, on n'a plus de terrains pour vous. » Donc, c'est vraiment... on est arrivés à un stade où la problématique est réelle et je partage vos remarques sur ce sujet.

Enfin, s'agissant de l'inquiétude potentielle des habitants du quartier, de celui-là ou d'un autre d'ailleurs, sur l'arrivée d'activités, ne commençons pas à effrayer des gens avant même qu'on voie ce dont il s'agit et ce d'autant plus que les implantations sur la zone dite Boréalia, Europamiens, enfin comme vous voulez, elles sont prévues à l'ouest et donc très proches de l'autoroute et non pas du côté où sont implantées des habitations aujourd'hui, à part des bureaux, des immeubles de bureaux dont l'un est en train de se construire. Et nous avons veillé et nous veillerons à ce que la magnifique entrée de ville que nous avons à cet endroit-là et la vue que nous avons sur la ville d'Amiens soient préservées, ce qui est le cas, par exemple, avec la réalisation de la déchetterie parce qu'on l'a prévue comme telle. Et bien évidemment, il est hors de question de construire sans limite et à des niveaux importants pour obérer la possibilité d'avoir cette vue sur Amiens dont il est intéressant aussi que certaines personnes profitent dans leur logement dans la ZAC Renancourt.

Il ne faut pas effrayer les gens, vous savez, parce qu'il y a même des gens qui comparent des bureaux avec une imprimante à jet d'encre avec une imprimerie pour effrayer les voisins. Donc, il faut faire attention à ce que l'on dit. Ce n'est pas la peine de rentrer dans des débats qui n'ont pas lieu d'être.

Voilà ce que je voulais vous dire au passage. Je mets donc aux voix tout simplement ce rapport.

ADOpte

Observations :

M. LESSARD, Mme ANNOOT, M. CARDON, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme LION-LEC (pouvoir à M. ANGER) et Mme BERGER (pouvoir à M. HUTIN) se sont abstenus.

30 - CAMON. REALISATION DU QUAI BUS LES ALENÇONS SUR UNE VOIE DEPARTEMENTALE. CONVENTION.

M. RIFFLART : Ce dossier concerne une mise aux normes pour un quai bus. C'est le quai bus qui est dit « Les Alençons » à Petit-Camon, sur la commune de Camon.

Le montant de ces travaux s'élève à 60 000 € TTC, j'y reviendrai un peu après.

Ces travaux, prévus pour le 2^{ème} semestre 2019, se situant sur la route départementale RD 929, il est nécessaire qu'une convention technique et financière soit établie entre le Département de la Somme et Amiens Métropole pour valider les modalités d'intervention et d'entretien ultérieur.

Ce que je voulais vous souligner – c'est ce qu'on voit apparaître ici – c'est que c'est exceptionnel qu'on présente ce type de dossier, puisque nous avons réalisé plus de 200 quai bus pour le BHNS et sur la métropole il y a en tout 830 quais bus. Je ne vais pas commencer à vous présenter chaque aménagement de quai les uns après les autres, mais il permet de souligner ce que coûtent ces aménagements et de donner quand même une petite idée sur le coût global de l'aménagement de ces quais bus sur l'ensemble du réseau.

L'accessibilité est extrêmement importante. Nous sommes maintenant à près de 80 % de quais accessibles sur la commune, ce qui nous situe en pole position concernant cette démarche d'accessibilité. Je pense qu'on ne peut que s'en féliciter.

Je vous propose donc d'approuver ce nouvel aménagement et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente.

M. GEST : Merci. Questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

31 - BIBLIOTHEQUES. ASSOCIATION AVENIR DYSPHASIE MAKATON. ADHESION. ANNEE 2019.

MME DEVEZE : Je vous propose d'approuver l'adhésion de la collectivité à l'Association « Avenir Dysphasie Makaton » moyennant le versement d'une cotisation annuelle de 90 €.

L'objectif de cette association est de placer la personne ayant des troubles de la communication au cœur de ses réflexions et de ses actions, en promouvant un programme d'aide à la communication et au langage constitué d'un vocabulaire utilisé avec la parole, les signes et/ou les pictogrammes.

Les bibliothèques d'Amiens Métropole pourraient ainsi bénéficier des formations proposées par l'association à l'outil de langage international appelé Makaton, ainsi que de l'aide à la mise en place d'une signalétique adaptée à base de pictogrammes.

J'en profite également pour vous préciser qu'ont lieu, pendant tout le mois d'octobre, plus de 30 événements dans toutes les bibliothèques de la métropole dans le cadre de l'opération « Le mois de la communication alternative et améliorée ».

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

32 - BOITES A LIRE. IMPLANTATION DANS LES COMMUNES DE LA METROPOLE. CONVENTIONS. AVENANTS N°1.

MME DEVEZE : Dans le cadre de sa politique culturelle, la collectivité propose l'implantation de boîtes à lire à Amiens et dans les communes de la métropole, afin d'amener la lecture aux habitants et de renforcer la présence du livre au travers d'un principe de partage et d'échange.

L'extension de ce projet se poursuit en 2019 avec l'implantation de nouvelles boîtes dans les communes, s'ajoutant ainsi aux 46 déjà installées.

Ces boîtes, d'une valeur unitaire de 570 €, ont été achetées dans le cadre d'une commande globale passée en 2017 et sont mises gratuitement à disposition des communes, ce qui nécessite la signature d'une convention ou d'un avenant.

Dans ce cadre, je vous propose donc d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir avec les communes de Seux, Saint-Vaast-en-Chaussée, Clairy-Saulchoix, Querrieu et Vaux-en-Amiénois ainsi que les avenants à passer avec Rivery, Salouël et Longueau qui bénéficient, cette année, d'une deuxième boîte à lire.

M. GEST : Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. GEST : Je vous signale qu'on va particulièrement soigner l'esthétique de ces boîtes à lire et que les élus d'Amiens souhaitent notamment que les jeunes Amiénois, qui ont beaucoup de talent, mettent ce talent à profit de la décoration de boîtes à lire qui sont parfois un peu tristes et donc on aura l'occasion de les agrémenter.

33 - PLATEFORME MULTI-SERVICES. SERVICE COMMUN COMPETENT EN MATIERE DE MAITRISE D'ŒUVRE DES AMENAGEMENTS D'ESPACES PUBLICS ET DE MUTUALISATION DES MOYENS DE REGIE D'AMIENS METROPOLE AU BENEFICE DES COMMUNES. RECONDUCTION. CONVENTION-TYPE.

M. DEBART : En réponse aux demandes des communes membres, je vous propose d'approuver la reconduction de la Plateforme Multiservices, constituée par délibération d'Amiens Métropole le 6 juillet 2017. Ce service commun est compétent en matière de maîtrise d'œuvre des aménagements des espaces publics et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Ce service est assuré par la Direction des Espaces Publics d'Amiens Métropole, mis à disposition des communes membres d'Amiens Métropole pour l'exercice de leurs compétences, selon les modalités et les tarifs fixés dans la convention-type à intervenir avec les communes qui en feraient la demande, convention-type que je vous demande d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer.

J'ajouterai que, depuis sa mise en œuvre en juillet 2017, 3 millions € de travaux ont été réalisés pour le compte des communes de la métropole, deux emplois au service SOS Public ont été pérennisés, sans qu'il en coûte un centime d'euro à la communauté d'agglomération.

M. GEST : Très bien ! J'encourage tout le monde à en faire de même. Bien alors, je mets aux voix ce rapport n° 33.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**34 - AMIENS METROPOLE NATATION. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2018-2020.
SUBVENTION 2019 A CARACTERE EXCEPTIONNEL. AVENANT N° 5.**

M. DUFLOT : L'Amiens Métropole Natation compte dans ses rangs plusieurs nageurs élites susceptibles de participer aux prochains Jeux Olympiques de Tokyo 2020, puis à ceux de Paris 2024. Il se positionne actuellement au meilleur rang national des clubs de natation course.

Le club a fait part auprès des collectivités et de la Fédération Française de Natation de sa situation financière devenue ponctuellement compliquée du fait du départ du Pôle France, dont il était club support, puis de la fermeture anticipée de la piscine Vallerey.

Un plan d'accompagnement exceptionnel sur 2019 a été concerté avec la collectivité, la Région Hauts-de-France et le Conseil Départemental de la Somme sur le versement par chacun d'une subvention de 10 000 €.

Je vous propose donc de vous prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention complémentaire de 10 000 € à caractère exceptionnel pour l'année 2019 à l'Amiens Métropole Natation. Pour ce faire, la convention pluriannuelle 2018-2020 sera modifiée par un avenant n° 5 qu'il conviendrait d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

M. GEST : Questions sur ce rapport ? Pas de question. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : Je voulais ajouter que nous aurons pu être à même de majorer la demande de subvention exceptionnelle pour permettre de conserver Jérémy STRAVIUS comme licencié du club d'Amiens Métropole Natation.

Nous avons découvert dans la presse, il y a de cela 15 jours, 3 semaines, sans avoir été informés, ni par le nageur, ni par le club d'Amiens, qu'ils n'étaient pas parvenus à se mettre d'accord sur le montant du contrat qui... comment dirais-je... reliait le nageur et son club depuis plusieurs années et qui avait déjà été revu à la baisse l'an passé, lorsque Jérémy STRAVIUS a choisi d'aller s'entraîner à Nice tout en restant licencié à Amiens.

Quand nous avons appris ça, nous avons fait en sorte de prendre contact avec Jérémy STRAVIUS lui-même, puis avec le club, et nous avons proposé de majorer la subvention attribuée aux sportifs de haut niveau dans le club Amiens Métropole Natation de façon à remonter le contrat qui avait été proposé au nageur au même niveau que l'année dernière.

À ceci, nous avons eu une réponse de l'agent du nageur, parce que malheureusement cette discipline n'échappe pas à cette pratique du recours à des agents, et l'agent nous a tout simplement proposé un contrat directement avec l'agglomération, sans passer par le club, et d'un montant double de celui qui était celui de l'année passée, arguant en plus que le club était opposé à ce qu'on signe un nouveau contrat, ce qui est faux.

Par conséquent, il n'était pas question, dans mon esprit, que nous adressions une subvention dont une part non négligeable serait revenue à l'agent et non pas directement au nageur. Et de plus, nous avons été informés lundi dernier par ledit agent qu'avant même que Jérémy STRAVIUS soit de retour de Chine, où il était en compétition, eh bien, ils avaient choisi de signer à Nice, alors même qu'ils nous avaient proposé d'attendre notre proposition. Donc, ils ne l'ont pas fait. Nous

n'avons pas pu donc discuter directement avec Jérémy STRAVIUS qui revient demain de Chine et nous sommes obligés de constater que malheureusement il terminera sa carrière sportive sous la bannière du club de Nice.

Vous dire qu'on n'est pas déçus serait mentir, d'autant plus que je rappelle que nous avons proposé à Jérémy STRAVIUS, il y a quelques mois, de donner son nom au centre, à la piscine olympique du centre aquatique. On ne regrette pas de l'avoir fait. Son parcours est exceptionnel. C'est un champion qui a marqué l'histoire de la ville, de l'agglomération et bien au-delà, et qui continuera bien sûr de la marquer. Mais on aurait préféré, de loin, que ça se termine autrement et notamment de pouvoir traiter directement avec lui. Voilà.

Je lui souhaite néanmoins de faire le meilleur résultat possible dans sa dernière année de compétition et que si possible, que le club de Nice, au cas où il ramènerait une médaille de Tokyo, la partage un petit peu avec le club qui l'a formé et qui lui a permis d'atteindre le niveau qu'il a obtenu.

Voilà la précision que je voulais donner au passage.

35 - CLUBS SPORTIFS AMATEURS. SOUTIEN A DES PARTICIPATIONS A DES CHAMPIONNATS OU A DES EVENEMENTS NATIONAUX. SUBVENTIONS 2019.

M. DUFLOT : Le projet sportif métropolitain, je le rappelle, prévoit notamment le soutien à la participation à des championnats ou à des événements sportifs nationaux des clubs amateurs. Je vous propose d'allouer des subventions complémentaires, pour un total de 2 300 €, réparties comme suit :

- 900 € pour l'association FEMINA SPORT AMIENS au titre de la participation de plusieurs jeunes gymnastes aux Championnats de France Ufolep de gymnastique artistique féminine,
- 900 € pour l'association AMIENS SUB pour la participation aux frais de ses deux licenciés, Béatrice ERNWEIN et Alex LOISEAU, engagés en championnat national d'apnée 2019,
- Et enfin, 500 € à l'US CAMON ATHLÉTISME au titre des frais de participation de Maxime LANEAU à une épreuve de marche athlétique de 305 km qui s'intitule « La Vosgienne » reliant Neuilly/Marne à Ribeauvillé en Alsace.

M. GEST : Il y a des questions sur ce rapport ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

36 - JEUX OLYMPIQUES PARIS 2024. CANDIDATURE AUX LABELS TERRE DE JEUX ET CENTRE DE PREPARATION AUX JEUX.

M. DUFLOT : On a commencé par les Jeux, on termine ce conseil par les Jeux également pour la candidature aux labels « Terre de jeux » et « Centre de préparation aux Jeux » que je vous ai présentés en introduction de ce conseil, tout à l'heure. Donc, je vous propose d'approuver la candidature d'Amiens Métropole et la mise en œuvre des labels « Terre de Jeux » et « Centre de préparation aux Jeux » mis en place par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques, donc le COJO, et d'autoriser bien sûr Monsieur le Président à solliciter l'aide de tous les partenaires financiers pour cette très belle opération.

M. GEST : Oui, Monsieur HADOUX ?

M. HADOUX : Merci, Monsieur le Président. Compte tenu de ce que vous venez d'indiquer précédemment, est-ce que Jérémy STRAVIUS a donné son accord pour figurer dans le document en page 5 ?

M. GEST : Le document que vous avez eu pour...

M. HADOUX : Oui.

M. GEST : Jérémy STRAVIUS a accepté bien volontiers. J'avais même compris, je pense sincèrement d'ailleurs, qu'il avait été extrêmement touché par l'attention que nous avons eue de lui proposer de donner son nom à la piscine. Ce document a été réalisé avant même que nous apprenions la nouvelle dont on a parlé à l'instant. On peut très bien considérer qu'on peut le modifier et puisque nous avons, heureusement d'ailleurs, d'autres champions en devenir et qui ont déjà des résultats significatifs. Mais enfin bon, quoi qu'il arrive maintenant, on ne pourra pas retirer tout ce que Jérémy STRAVIUS a apporté en notoriété au club d'Amiens Métropole Natation. Voilà. Oui ?

MME BRIAULT : C'est simplement un remerciement. Je voulais dire merci à la métropole ainsi et plus particulièrement au pôle culture qui a fait des manifestations, qui m'avait sollicitée et j'avais accepté, dans le cadre des Journées européennes du patrimoine. Les manifestations étaient particulièrement réussies. Il y a eu énormément de monde (je crois, plus de 500 personnes à Querrieu). L'église débordait et dans les rues ça débordait également. Donc, merci beaucoup !

M. GEST : On est sensibles à vos remerciements, mais c'est vrai que pour avoir assisté à cette soirée, c'était une très belle soirée qui profitait bien sûr à la fois du cadre de l'église de Querrieu mais aussi du château de la commune et de l'accueil de sa propriétaire, mais qui aussi a été une réussite par la qualité de la programmation qu'a faite notre service culture sous la houlette de Nathalie DEVÈZE, et je tenais, à cette occasion, à les remercier tous les deux. C'était très beau. Ceux qui n'ont pas pu s'y rendre, peut-être qu'ils auront une autre occasion l'année prochaine, on ne sait jamais, si ça donne des idées à nouveau au service culture et si la commune de Querrieu s'y intéresse toujours.

ADOpte A L'UNANIMITE

37 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

M. GEST : Il n'y a pas de question orale ni de vœu aujourd'hui, donc nous en avons terminé. Je lève la séance et vous souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 20 h 52.

Le Président de séance,



Alain GEST